LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

w w w . p c o f . n e t

Mensuel n°623 - Décembre 2020 Prochaine parution : Mardi 12 janvier 2021 **2 €**

Des dizaines de milliers de manifestants place de la République (Paris), le 28 novembre, contre la loi de sécurité globale

Ensemble contre l'État des patrons et l'Etat policier

Il y a 100 ans naissait le PCF P.16

"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"

Editorial

Ensemble contre l'Etat des patrons et l'Etat policier

Quel cynisme que l'intérêt affiché par les Macron, Castex et Cie pour trouver des solutions afin que nous puissions faire des achats de Noël, alors que les signes d'une aggravation inouïe de la pauvreté se traduisent par des queues aux Restos du Cœur, au Secours Populaire,… où se retrouvent beaucoup de jeunes ; que le nombre des suppressions d'emplois continue à grimper et qu'on est loin de le voir baisser. Bien sûr, nous avons besoin de moments pour souffler, pour nous retrouver, y compris pour fêter… ; nous avons besoin de voir nos anciens et ceux-ci en ont encore plus besoin pour vivre, tout simplement ; quoi de plus « humain ». Mais aucune famille de travailleurs ne peut oublier la réalité de la crise que nous, jeunes et moins jeunes, travailleurs, chômeurs, précaires, sommes en train de payer. Aucun travailleur de la santé, inclus ou non dans les maigres dispositifs du « Ségur », ne peut oublier qu'il est plus qu'avant encore, avec ses collègues, en première ligne et que s'il n'a pas la carte qu'il faut – parce qu'il est étranger, il risque même d'être expulsé ! Aucune caissière de supermarché ne peut oublier qu'après avoir travaillé tant et plus, sans protection, elle n'a eu aucune gratification – ou si peu – et qu'elle n'est pas à l'abri d'une mise au chômage partiel, avec la perte de salaire que cela entraîne – et qui est importante, quand on gagne moins que le Smic –, voire d'être licenciée, parce que les patrons, les grands actionnaires des monopoles du commerce veulent gagner plus. Aucun ouvrier, aucun employé, d'une grande entreprise ou d'une petite, ne se sent aujourd'hui à l'abri.

Ce n'est pas faire du catastrophisme que de dire cela, c'est pointer l'ampleur des attaques que nous subissons et, partant, l'importance de résister et de soutenir tous ceux et celles qui se battent contre cette politique.

Des résistances, il y en a, partout, dans toutes les régions, dans tous les secteurs. La lutte de classe n'est depuis longtemps plus confinée et est faite de multiples fronts, sur lesquels les militants, les travailleurs se battent pour défendre leurs intérêts d'exploités, contre les plans de suppressions de postes, de précarisation et de flexibilisation accrues.

Là où des initiatives se prennent pour renforcer collectivement le rapport de force, pour appuyer les exigences des travailleurs, de la santé, de l'éducation, les ouvriers qui disent « non » aux licenciements… elles mobilisent, jeunes, actifs et retraités. S'ils soutiennent ces exigences, c'est aussi parce qu'ils sont directement concernés, en tant qu'usagers des services publics, et qu'ils savent que l'avenir des jeunes dépend aussi de l'existence d'emplois.

Qu'une année blanche pour les étudiants, lycéens, est une double catastrophe : avant tout pour les jeunes eux-mêmes, mais aussi pour leurs familles.

Les patrons promettent des « jours meilleurs », d'ici un ou deux ans, à condition d'accepter de plier devant le chantage à l'emploi, à la baisse des salaires… En attendant, les annonces d'aides publiques aux entreprises, y compris celles qui licencient, font grimper le cours des actions, sans parler des bénéfices escomptés par les firmes pharmaceutiques de la commercialisation de millions de doses de vaccins, dont le financement et l'achat se sont faits à coups de milliards d'argent public.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a voulu faire passer la loi de « sécurité globale », qui a très vite été rebaptisée « loi d'insécurité globale » par le puissant mouvement qui s'est développé en quelques semaines, qui se poursuit et s'élargit.

Le travail d'explication sur les dangers de cette loi, par les premiers concernés, les journalistes, les vidéastes, tous ceux et celles, professionnels ou non, qui documentent les violences policières, a été en quelque sorte « illustré » par de nouvelles agressions policières : les migrants pourchassés place de la République, des journalistes arrêtés et tabassés lors de ces « opérations de maintien de l'ordre », un producteur noir, roué de coups et insulté dans son atelier de production. Aujourd'hui, c'est le retrait de toute la loi qui est exigé et la prise de conscience est en train de se développer, notamment chez les jeunes, sur l'Etat policier, la criminalisation de la contestation sociale… qui s'étend à d'autres lois et projets liberticides. C'est le cas de la loi sur le « séparatisme », qui criminalise les personnes de religion musulmane, ou les articles introduits dans la loi de programmation de la recherche qui sanctionne lourdement les « perturbations » des cours, ou qui veut exclure des pans entiers de recherche, notamment dans les « sciences sociales », sous prétexte de non-conformité avec les « valeurs de la république ».

Ces mouvements sont puissants et inquiètent les autorités politiques, policières et judiciaires, les garants du système capitaliste impérialiste en crise. Ils suscitent l'intérêt des militants du mouvement ouvrier, syndical et populaire, qui savent que l'Etat policier est une arme tournée contre eux, la répression des mouvements syndicaux et sociaux de ces dernières années l'a amplement montré. Le 5 décembre, c'est ensemble que militants syndicaux, organisations de jeunes, de chômeurs et de précaires, ont manifesté, avec celles et ceux qui se battent pour le retrait de la loi « d'insécurité globale ». Il est important que le mouvement ouvrier et syndical inscrive cette exigence dans ses plates-formes, de la même façon qu'il est important que ceux qui se mobilisent sur les questions démocratiques, se solidarisent avec les combats des travailleurs. C'est à cela que travaille notre parti. ★

Abonnez-vous pour 3 numéros gratuits

Pour cela, il vous suffit de remplir ce bon et de nous le renvoyer à notre adresse nationale ou de le remettre à un de nos militants.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Adresse internet : .....

La Forge vous parviendra pendant trois mois gratuitement sous pli ouvert.

La Forge - ***Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France***
15 cité Popincourt - 75011 Paris - Tél/Fax 01 48 05 30 14 - www.pcof.net - enavant@club-internet.fr

Tarifs d'abonnement pour la France

Pli ouvert (version papier) ..... 26 €
Version électronique (pdf) ..... 26 €
Pli fermé . . . . . 32 €
Abonnement avec **soutien** . . . . . 35 €

Chèque à l'ordre de : *Société En Avant*
15 cité Popincourt - 75011 Paris

La loi d'insécurité globale est dirigée contre les travailleurs et les masses populaires

Depuis la-mi-novembre, un nouveau front de contestation s'est ouvert, celui de l'opposition à une loi qui va loin dans la volonté de Macron et de son gouvernement de donner des gages aux forces de répression, qui ne quittent plus les rues, les places de nos villes et les quartiers populaires, depuis pratiquement la loi de régression El Khomri. Entre tabassage des manifestants, harcèlements des migrants et des organisations et militants qui essaient de leur venir en aide, les forces de l'ordre sont constamment sur le terrain. Elles sont « couvertes » depuis longtemps par les ministres de l'intérieur qui ont toujours nié l'existence des violences policières. Les syndicats policiers, promus porte-parole de l'institution policière, sont dans une dangereuse surenchère permanente, pour demander toujours davantage de « soutien », de moyens. Personne n'a oublié qu'ils ont bénéficié en premier des « primes gilets jaunes ». Et qu'ils ont « fait tomber » Castaner, alors ministre de l'intérieur, car il avait, dans un premier temps, émis des réserves sur certaines techniques utilisées par les policiers, techniques qui ont provoqué des morts. Les manifestations sauvages sur les Champs-Elysées, tous gyrophares allumés, les « dépôts de menottes »... ont amené Castaner à revenir sur ses propos, mais il était clair qu'il ne « faisait plus l'affaire ». Darmanin lui a succédé, qui a pris des engagements, notamment celui d'empêcher de filmer les policiers et les gendarmes… en opération. Les attaques terroristes de ces derniers mois ont été largement instrumentalisées pour promouvoir le renforcement de l'Etat policier, avec, par exemple, la mise en avant de l'importance et la nécessité de l'armement de la police municipale (qui a tiré sur le terroriste à Nice).

La situation est telle que des instances internationales font part de leurs inquiétudes devant l'ampleur de la répression, des moyens mis en œuvre – la France détient le record de jets de grenades, de tirs avec des armes qu'aucun autre pays de l'UE n'utilise. Il y a encore peu de temps, une interdiction des LBD et des grenades de « désencerclement » était exigée de la part de nombreuses organisations ; or, tout l'attirail est à nouveau utilisé à grande échelle.

Les manifestations ouvrières et syndicales contre la loi El Khomri avaient été violemment et systématiquement réprimées, celles des gilets jaunes l'ont été pendant des mois, chaque samedi, avec un nombre important de blessés, d'estropiés, des centaines d'arrestations. Les mobilisations contre la réforme des retraites qui ont suivi, l'ont été également, et si le niveau de répression a été moindre, il n'en demeure pas moins qu'elle s'est, en quelque sorte, banalisée.

L'offensive actuelle autour des lois liberticides s'inscrit dans le contexte d'une crise sanitaire et économique d'une grande ampleur. Plusieurs centrales syndicales ont pris position contre les articles les plus contestés de la « loi sécurité globale », voire contre l'ensemble de la loi, alors que leurs organisations syndicales au sein de la police la soutiennent. Mais c'est la participation de syndicats et de militants syndicaux dans les rassemblements et les manifestations qui est l'aspect le plus important. La restriction des libertés démocratiques est une attaque frontale contre le mouvement ouvrier et syndical et contre les militants : c'est une évidence. C'est pourquoi, il est important de faire en sorte que ce combat prenne toute sa place dans le combat d'ensemble de la classe ouvrière et des travailleurs.★

Crise sanitaire

Sortie de la deuxième vague, à quel prix ?

Elle avait été annoncée, elle est arrivée comme prévu, la seconde vague de l'épidémie, mettant une nouvelle fois les structures hospitalières en tension maximum.

Des personnels épuisés sur le plan physique et psychologique, des soignants malades de la Covid obligés de venir travailler, des congés supprimés, des opérations, du suivi, des soins reportés pour les autres patients, bref, cette seconde vague, moins brutale et moins puissante que la première, a cependant touché tout le pays, certaines régions étant plus touchées que d'autres. La fameuse méthode infaillible de M. Véran : « tester, isoler, tracer » avait échoué ! Et pour cause ! Si effectivement les tests ont fini pas arriver et ont permis de tester le million de personnes par semaine, le traitement des tests n'a pas suivi ; très vite les labos ont été saturés, incapables de donner des résultats en 48 heures. Manquant de réactifs, de machines, ils n'étaient pas prêts ! L'orientation de tester qui le voulait, sans ordonnance ni symptômes, a engorgé le système. De ce fait, les personnes positives qui ont attendu leur résultat une semaine, voire plus, voire jamais (car les tests n'ayant plus aucune utilité au bout de plusieurs jours ont été détruits, des millions d'argent public ont ainsi été jetés par les fenêtres) ont largement eu le temps de contaminer leur entourage. Le gouvernement n'a jamais reconnu cette faille, mais a préféré accuser la jeunesse qui manquait de sens civique.

Certes, certaines leçons ont été tirées de la première vague, notamment en ce qui concerne les Ehpad. Et c'est aussi parce qu'il y a eu une première vague, que les soignants ont appris à mieux prendre en charge les patients atteints de la Covid, limitant le nombre de décès qui s'élève cependant à l'heure où nous écrivons à plus de 54 000.

Si le couvre-feu puis le confinement ont permis de « limiter les dégâts », à quel prix ! Celui d'une mobilisation permanente de tous les personnels de santé, des aides à domicile, des premiers et premières de corvée, dont ces travailleurs de l'ombre, ceux auxquels on demande de désinfecter en permanence les lieux de travail.

Si le problème du manque de personnels et du manque de lits dans les hôpitaux n'a toujours pas été pris en compte, la réquisition des moyens du privé n'a jamais été envisagée. Quant aux exclu-e-s du Ségur, ils et elles sont obligé-e-s de continuer à se mobiliser pour espérer se faire entendre et obtenir ce qui leur est dû.

Une nouvelle intervention télévisée de Macron, le 24 novembre, a tracé les étapes d'une sortie du confinement. Ce déconfinement progressif, par palier, pour tenter de tenir l'épidémie sous contrôle, a soulevé beaucoup de contestations. Celles-ci ont commencé quand Macron, à l'annonce du deuxième confinement, a jugé que les librairies, et la culture en général, ne faisaient pas partie des besoins essentiels. Les librairies indépendantes notamment ont manifesté bruyamment et à juste titre leur désaccord. Les petits commerçants et artisans qui ne comprennent pas, alors qu'ils font des efforts pour respecter toutes les mesures de sécurité sanitaires, pourquoi les clients seraient plus en danger chez eux qu'en rangs serrés dans une grande surface ?! Si le calendrier du déconfinement leur permet de voir le bout du tunnel, il n'en est pas de même des patrons de bars et de restaurants qui, eux, si tout va bien, ne rouvriront que mi-janvier. Puis ce sont les universitaires, et y compris la présidente de l'université de Paris qui protestent contre la reprise des cours annoncée pour février 2021 ! Les enseignants et l'ensemble des personnels soulignent la grande détresse des étudiants et notamment de ceux de première année.

Dans le prolongement de l'intervention présidentielle, le premier ministre Castex vient de présenter le plan de vaccination défini par le gouvernement : un test gratuit pour tous et non obligatoire. Réservé dans un premier temps aux résidents des Ehpad et aux personnes patients présentant des facteurs de comorbidité à l'infection au Covid, la vaccination sera élargie à tous dans un deuxième temps sur prescription du médecin traitant. Castex a promis la plus grande transparence, il en faudra beaucoup pour convaincre la population de se faire vacciner alors que les autorisations de mise sur le marché du vaccin n'ont pas encore été délivrées par les autorités de santé mais surtout parce que tous les manques, les incohérences, les mensonges dans la gestion de la crise sanitaires ont sérieusement ébranlé la confiance dans ce gouvernement. ★

Présentation de notre programme en vidéo - www.youtube.com/watch?v=QA1YDoCqa8s

Pour faire connaître notre document « *Pour une rupture révolutionnaire avec le système* », nous avions prévu une série de réunions publiques dans différentes villes, à l'initiative des organismes de notre parti. Les limitations d'accès aux salles ont remis en cause ce projet. Pour faire connaître plus largement ce document, nous avons réalisé une vidéo de 9 minutes de présentation, visible sur internet. Cette vidéo répond à trois grandes questions :

* qu'entendons-nous par « rupture révolutionnaire » ?
* pourquoi posons-nous cette question et cet objectif maintenant ?
* sur quoi nous appuyons-nous pour dire qu'elle correspond à la situation nationale et internationale actuelle ? Est-ce que la crise sanitaire et la crise économique actuelles modifient la situation au point de remettre en question ces appréciations ?

Cette vidéo commence à circuler et nous invitons nos lecteurs à la faire connaître largement.

Vous ne ferez pas taire notre colère !

C'est sous ce mot d'ordre qu'une vingtaine d'organisations, dont notre parti (PCOF 31), et à l'initiative du syndicat CGT du CHU Purpan de Toulouse (31), qu'une première manifestation a eu lieu le 7 novembre pour dénoncer la gestion de la crise sanitaire, le manque de moyens humains et matériels dans les hôpitaux, liant la revendication centrale de moyens matériels et humains pour l'hôpital à la défense des libertés démocratiques.

Notre santé avant leurs profits !

Poursuivant le combat engagé depuis des mois, dénonçant le fait que le Ségur de la santé n'a pas répondu aux revendications des personnels soignants, le syndicat CGT du CHU avec l'appui des autres syndicats, des organisations sociales et politiques, a mis en œuvre avec succès l'incitation largement relayée cet automne : « hier vous nous avez applaudis, aujourd'hui il faut nous soutenir ! ». Créer un large front pour gagner sur les exigences des personnels soignants et de santé est une tâche de l'heure pour répondre à la défense de ce service public si essentiel pour la population. Il s'agissait donc de transformer la sympathie et le soutien moral exprimé de façon individuel en mobilisation populaire forte. Encore faut-il, pour y parvenir, procéder de façon juste. Si l'appel de Toulouse a été suivi et relayé dans d'autres villes, c'est parce qu'il s'appuie sur la mobilisation des travailleurs de l'hôpital et d'autres secteurs de la santé, qu'il a brisé la peur de « sortir » en manif (c'est de Toulouse que date les autorisations préfectorales de manifestation) permettant à beaucoup de militants, de jeunes, de sortir dans la rue exprimer leur colère, leur envie de se mobiliser.

En effet, il ne suffit pas que les revendications soient justes, il faut aussi que les initiateurs de telles mobilisations aient le souci de tenir compte des autres forces susceptibles d'être mobilisées. A Toulouse, malgré le confinement, les réunions pour échanger et se mettre d'accord sur les modalités d'organisation se sont faites par visio-conférences ; de même, à la suite du 7 et dans la perspective de la préparation des mobilisations ultérieures, une réunion de bilan a eu lieu au cours de laquelle chacun était invité à dire comment on pouvait améliorer les choses de manière à faire perdurer et grossir encore la mobilisation.

L'expérience de Grenoble confirme combien la façon de faire est importante pour réussir une mobilisation collective. Le NPA a proposé une réunion unitaire pour appeler à une manifestation sur la base de l'appel de Toulouse. Mais pour avoir voulu le faire au forcing, dans la précipitation, sans consulter ou en le faisant après coup, cette juste initiative a d'abord failli capoter. Certaines organisations, d'accord au départ pour s'associer, se sont retirées. Il a fallu le travail patient d'un noyau d'organisations parmi lesquelles l'organisation locale de notre parti, et la volonté de tous de se mobiliser sur cette plateforme pour que l'initiative aboutisse finalement à la belle mobilisation du 26 novembre. Il a aussi fallu tenir « bon », ne pas céder aux pressions de ceux qui n'en voulaient pas, en mettant en avant le fait que la mobilisation des syndicats de santé n'était pas assez forte ! Tous ont été obligés de rejoindre le mouvement, parce qu'ils ont compris que la mobilisation se ferait quand même et qu'elle s'annonçait forte.

La santé n'est pas une marchandise, les hôpitaux et les Ehpad ne sont pas des entreprises !

Grenoble le 26 novembre

Ceux qui veulent « globaliser » la contestation et faire à tout prix des démarcations avec les forces réformistes se trompent et jouent contre leur camp. C'est en se mettant d'accord sur un texte qui sert de base d'unité, autour d'exigences concrètes, en impliquant tous ceux et celles qui veulent en faire partie, en permettant à chacun de trouver sa place et d'apporter sa contribution spécifique que le rapport de force peut se construire. C'est ce travail qui peut nous permettre d'obtenir des résultats, sur les exigences posées mais aussi dans la construction de l'unité des organisations ouvrières et populaires pour les batailles en cours et à venir. ★

Des moyens pour l'hôpital, pas pour le capital !

Larges extraits de l'Appel de Toulouse

Cela fait maintenant 9 mois que nous avons été touchés par la première vague du COVID. 9 mois qu'a été mis au grand jour le fait que notre système de santé, que le monde entier nous enviait, n'était plus performant parce que les politiques successives n'avaient cessé de le casser. 9 mois que des associations demandent la fermeture des centres de rétention et une mise à l'abri digne des personnes à la rue. 9 mois pendant lesquels rien n'a été fait pour que la catastrophe sanitaire qui s'était déroulée ne se reproduise plus jamais.

Le Ségur de la santé n'a répondu en rien aux principales revendications des personnels hospitaliers pour des soins de qualité : des postes et des lits. Les personnels du médico-social en sont par ailleurs les grands oubliés.

Nous sommes désormais face à une nouvelle vague, et le gouvernement n'a pour seules réponses qu'une série de mesures toutes plus liberticides les unes que les autres visant à pallier les défaillances du système hospitalier : interdiction de manifester, de se rassembler, de circuler… En bref boulot, métro, dodo.

Depuis vingt ans ce sont plusieurs dizaines de milliers de lits qui ont été supprimés, 8 000 sur les deux dernières années. Les « 12 500 lits de réanimation » annoncés par le ministre de la santé sont un mythe : pas un lit n'a été créé, il s'agit de lits existants pouvant être transformés, mais à quel prix ? Il est intolérable que pour la seconde fois de nombreux patients souffrant d'autres pathologies, parfois graves, se voient refuser l'accès aux soins à l'hôpital. Selon les premières estimations plusieurs milliers en mourront et plusieurs dizaines de milliers subiront une dégradation de leur état de santé.

(…)

Il faut dès maintenant organiser la réouverture de tous les lits, de toutes les structures et hôpitaux de proximité qui ont été fermés pour un égal accès de tous à des soins de qualité.

Le besoin est aujourd'hui de 100 000 lits supplémentaires, il faut dès maintenant organiser le recrutement de 100 000 personnels dans les hôpitaux. Quant aux EPHAD, 200 000 personnels supplémentaires sont nécessaires et il faut permettre aux personnes âgées et handicapées qui le souhaitent de pouvoir vivre dans leur domicile ou dans un lieu de vie vraiment choisi avec un accompagnement pluridisciplinaire de qualité 24h/24 par des services de proximité.

(…)

Nous dénonçons les politiques hypocrites des préfectures concernant les plus précaires et les sans-abris, les expulsions locatives avant le début de la trêve hivernale se multiplient. Comment un précaire ou un sans-abri peut respecter un couvre-feu sans toit ?

Les premières victimes sont encore une fois les précaires, avec un million de personnes supplémentaires passées sous le seuil de pauvreté depuis le début de la crise. Ce sont également les femmes, pour qui le couvre-feu peut entraîner de graves conséquences lorsqu'elles se retrouvent enfermées auprès d'un homme violent. Pour tout cela, nous ne pouvons accepter les dernières mesures annoncées par le gouvernement sur le PLFSS 2021 (projet de loi de financement de la sécurité sociale). Il s'agit d'une économie de 4 milliards d'euros sur les postes de travail, sur les remboursements de soins notamment pharmaceutiques… Et nous ne pouvons pas non plus accepter qu'en parallèle, une fois encore, on fasse payer les plus pauvres avec le forfait de 18 euros imposé aux urgences pour les patients qui ne se feront pas hospitalisés.

Nous ne pouvons plus accepter que des milliards d'euros soient accordés à des grands groupes qui licencient par milliers tout en versant des dividendes de millions d'euros à leurs dirigeants pendant que l'hôpital public meurt à petit feu.

Vous ne ferez pas taire notre colère ! ★

Violences policières

Les familles de victimes continuent à réclamer justice

« *Ne parlez pas de répression ou de violence policière, ces mots sont inacceptables dans un état de droit* ». Ce sont les mots de Macron, en mars 2019. Et pourtant ! Comment oser nier les violences policières ? Sans parler des actes de violences commis pendant les manifestations, syndicales ou Gilets Jaunes, il suffit de rappeler les nombreux cas de victimes de policiers et gendarmes : Ibrahima Bah, Wissam El-Yamni, Babacar Gueye, Angelo Garand, Lamine Dieng… et combien d'autres, dont la famille se bat depuis des années pour que justice soit rendue ?

Emblématique, le cas d'Adama Traoré, 24 ans, Beaumont-sur-Oise, décédé en 2016 lors de son interpellation, dans la caserne des gendarmes qui l'ont arrêté. Sa mort a donné lieu à d'importantes manifestations. La mobilisation opiniâtre de sa famille a donné naissance au comité « Vérité et Justice pour Adama », qui se bat pour faire reconnaitre la responsabilité des gendarmes dans sa mort et dénoncer les violences policières. Après des expertises judiciaires blanchissant les gendarmes, le Comité poursuit la lutte pour la vérité sur le décès d'Adama. Il a su gagner une audience et la capacité d'entraîner et de mobiliser de nombreux jeunes, entre autres, dans le mouvement contre les violences policières.

Aulnay-sous-Bois, février 2017, l'affaire Théo. Une interpellation, sans motif justifié, par trois policiers, dont l'un agresse à la matraque, provoquant une infirmité à vie. Cette fois, le juge met en examen pour viol le policier qui a fait usage de sa matraque. L'émotion provoquée est grande, et des centaines de jeunes, à Paris, à Nantes, dans plusieurs villes du 93, à Marseille, Rouen… descendent dans la rue. Le slogan « Tout le monde déteste la police » est largement scandé, et des feux de poubelles, bris de vitrines et mobilier urbain émaillent les manifestations. L'affaire est revenue dans l'actualité ces derniers jours, la juge de Bobigny renvoyant devant les assises le policier incriminé et ses trois collègues pour violences volontaires avec circonstances aggravantes. Et la Défenseure des Droits, Claire Hédon, vient de publier un rapport dans lequel elle réclame des sanctions administratives à l'encontre des policiers.

Rappelons également Shaoyao Liu, mars 2017, tué chez lui par la BAC, d'une balle en plein cœur, sans qu'il présente de danger, lors d'une « intervention extrêmement violente et en décalage total avec la situation », affirme un témoin. Là encore, la rue a parlé, avec des manifestations d'ampleur de la communauté chinoise et une intervention de Pékin pour demander la lumière sur les circonstances de cette mort. Mais si le Défenseur des Droits a bien demandé des sanctions disciplinaires, rien n'a suivi, et cette fois encore, un non-lieu vient d'être confirmé par la cour d'appel, le 17 novembre dernier.

Il y a quelques jours, le 22 novembre, l'attaque pour disperser les migrants place de la République, porte la responsabilité du préfet de police de Paris, qui a donné l'ordre, jusqu'aux exécutants zélés, qui ont asséné coups de pieds et de matraques. Une vidéo sur Twitter a révélé des images choquantes, alors qu'on est en plein débat sur l'article 24 de la loi qui va interdire de filmer des policiers. « Des forces de l'ordre en roue libre et heureusement des vidéos pour le montrer », soulignera Libération*. Cela obligera à la saisie de l'IGPN.

Trois jours plus tard, éclatera un autre scandale, le tabassage de Michel Zecler, producteur de musique, dans les locaux de son studio, filmé par les caméras de surveillance. Un quart d'heure de coups et d'insultes racistes, assortis d'une garde à vue et d'accusation de violences et de rébellion. Au vu des images, l'accusation contre le producteur est retirée, l'affaire classée, et les policiers suspendus ; deux d'entre eux seront mis en détention provisoire.

Ces affaires ont en commun la violence et la quasi-impunité de la police. Malgré des faisceaux de circonstances qui devraient pour le moins conduire à des enquêtes impartiales et sérieuses, ce sont souvent les victimes qui se trouvent mises en accusation, car la justice se range volontiers du côté des policiers. Il a fallu la banalisation de la vidéo avec les téléphones portables pour que soit révélée la réalité criante de l'acharnement policier, contre les habitants des cités populaires comme contre les manifestants. Des images qui dérangent l'État policier, fort de l'opacité qui couvre les affaires où la police est impliquée. Se battre pour le droit à ces images est vital pour nos libertés. ★

* *https://www.liberation.fr/france/2020/11/24/place-de-la-republique-les-images-de-la-honte_1806527*

Les dangers du projet de loi « sécurité globale »

La dernière nouvelle loi très justement renommée par ses opposants, loi d'"Insécurité Globale" est en cours d'examen au Sénat. Au-delà de l'article le plus décrié, le désormais fameux article 24, qui a mis 200 000 personnes dans la rue samedi 28 novembre, tout le projet est un tournant grave dans la politique sécuritaire. Son rapporteur, Jean-Michel Fauvergue, est un ancien chef du GIPN à Nouméa, en Kanaky, puis responsable du RAID, entre autres…

L'article 24, stipulait :

« *Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police.* »

Cet article a soulevé une forte vague de colère et d'inquiétude, notamment chez les journalistes, vidéastes, documentaristes… qui y ont vu, à juste titre, une atteinte sérieuse au droit d'informer, à la liberté de la presse et des médias.

Mais il y a lieu de s'inquiéter des autres articles de la loi. Si le simple citoyen ne pourra quasiment plus filmer les violences policières, la loi accorde tous pouvoirs à la police dans ce domaine. Ainsi, l'article 21 permet la transmission en temps réel des images filmées par les caméras piétonnes de la police au centre de commandement, pour une analyse automatisée… ce qui est une porte ouverte à la future reconnaissance faciale ! La police sera de plus habilitée à accéder aux images des caméras des halls d›immeubles rajouté en Commission des Lois), tout comme la police municipale, les agents du Service Public de la Ville de Paris, et même, les agents SNCF et RATP (art. 20 bis et 20 ter).

L'article 22 encadre l'usage des drones. En mai, lors du premier confinement, le Conseil d'Etat avait sommé la préfecture de police de Paris de cesser de les utiliser. Cette fois, ils rentrent dans la loi.

Le projet prévoit une inquiétante autorisation de port d'armes en dehors du service dans les Établissements recevant du Public (art. 25).

Comme nous l'avions déjà évoqué (cf. LF septembre 2020), l'extension des pouvoirs et des prérogatives de la police municipale y est actée. Le projet de loi autorisera la création d'une police municipale à Paris, ce que réclame Anne Hidalgo (art. 4). Elle s'accompagne aussi du renforcement des prérogatives des agents de sécurité privée : pouvoirs de police judiciaire, surveillance contre les actes terroristes sur la voie publique, palpations… au prétexte des futurs Jeux Olympiques de Paris (art. 1 à 6). Leur contrôle est renforcé, certaines des missions de la police nationale leur étant attribuées.

Et, dans le volet répressif, l'article 23 supprime les réductions de peine pour les condamnés suite à des violences ou menaces à l'encontre de tout type de forces de sécurité.

Ce projet vient à la suite de la publication d'un Livre blanc, rapport prospectif sur l'évolution de la police (*). Il s'inscrit dans la situation de crise économique et sociale.

Poursuivant la politique du tout numérique et des économies dans le secteur public, il ouvre largement le marché de l'équipement de la police aux monopoles de la technologie : l'achat de caméras piétonnes pour chaque brigade de police et de gendarmerie, l'achat des drones en nombre : 30 en 2019, ils sont 235 en 2020, avec un appel d'offres de 650 pour la suite. Il faudra compter avec des milliers de ces espions, plus discrets que des hommes sur le terrain. Sans compter le budget des armes de guerre, utilisées contre les manifestants.

Révoltes locales, manifestations puissantes de travailleurs, retraités, femmes, lycéens, étudiants, Gilets Jaunes… la contestation est partout, et le gouvernement s'alarme de ne pas en venir à bout. Il s'agit pour lui de mettre en place un encadrement policier qui brise, interdise, dissuade. Ce projet de loi, conçu exclusivement du point de vue de la police, répond à cet objectif. Si le gouvernement semble reculer sur l'article 24 suite aux puissantes mobilisations, il tente de l'inclure dans l'article 25 de la loi sur le séparatisme, concernant la protection des policiers.

La riposte massive dans la rue pour le retrait de toutes ces lois scélérates est la seule réponse à ces attaques ! Non à l'État policier ! Darmanin démission ! Lallement démission ! ★

**https://www.laquadrature.net/2020/11/19/la-technopolice-moteur-de-la-securite-globale/*

La vague de protestation contre la loi « Sécurité globale » s'amplifie

Sitôt connu le contenu de cette nouvelle loi « sécuritaire », la riposte s'est organisée, notamment pour dénoncer l'article 24 de la loi qui visait à criminaliser tous ceux qui rendent publiques les violences policières. Organisations de défense des droits de l'Homme, syndicats et organisations professionnelles de journalistes, pigistes, photographes, réalisateurs, producteurs de films, collectifs de défense des libertés numériques (la Quadrature du net, notamment), des médias,… ce sont plus de 105 organisations au niveau national, regroupées dans la Coordination Stop Loi Sécurité Globale, qui ont appelé à la mobilisation. Appel auquel se sont joints les centrales syndicales, les partis politiques et de nombreuses autres organisations et associations.

Des premiers rassemblements se sont tenus le 17 novembre, premier jour de la discussion parlementaire en procédure accélérée. A Paris, ce sont près d'un millier de personnes qui se sont retrouvées près de l'Assemblée nationale, rejointes par des centaines d'étudiants et chercheurs mobilisés l'après-midi même contre la Loi de programmation de la recherche qui criminalise lourdement la contestation dans les facs. Très vite, au fur et à mesure des interventions, sont apparues les autres facettes liberticides de cette loi : l'impunité des violences policières, le contrôle de masse, l'extension des pouvoirs de la police municipale ou des sociétés de sécurité…

Le 21 novembre, un deuxième appel rassemblait plusieurs milliers de personnes à Paris, place du Trocadéro, ainsi que dans plusieurs villes de France (Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Lyon, Marseille, Rennes, Nantes…). Ce ne sont plus seulement les militants qui sont là mais des milliers de personnes venues s'informer et qui sentent confusément que ce qui se passe est grave.

Ce sont les violences policières contre le camp de migrants installé sur la place de la République avec le soutien de nombreuses associations démocratiques et la révélation du tabassage par des policiers du producteur de musique, Michel Zecler, sur fond de propos racistes, qui vont faire monter de plusieurs crans la mobilisation. Au vu des images, le ministre de l'intérieur n'aura pas d'autre choix que de demander des comptes au préfet de police Lallement sur les violences « disproportionnées » et « non autorisées » commises par ses troupes, tout en les minimisant.

L'émotion et la colère vont pousser des milliers de personnes à descendre une nouvelle fois dans la rue, le samedi 28, dans plusieurs villes.

Pour beaucoup de manifestants, il ne s'agit plus seulement de défendre la liberté de la presse mais de dénoncer les violences policières et l'impunité dont bénéficient leurs auteurs.

Les mobilisations du 28 ont été très importantes – plus de 300 000 dans toute la France. Partout, des manifestations compactes et déterminées. Des syndicalistes, des militants politiques, associatifs, des personnes plus âgées inquiètes de la gravité de la situation « qui ne peuvent plus rester sans rien faire », d'autres dont c'était la première manifestation depuis des mois… et surtout une masse de jeunes venus en groupe, avec pancartes et slogans dénonçant les violences et l'impunité policières, la loi « d'insécurité globale » ou exigeant la démission de Darmanin et de Lallement.

Aujourd'hui, c'est l'exigence du retrait pur et simple de celle loi « d'insécurité globale » qui monte un peu partout et qui sera au centre du prochain rendez-vous du 12 décembre. C'est autour de ce mot d'ordre que notre parti se mobilisera. ★

Strasbourg, le 28 novembre

Notre parti, partout où il est présent, a participé à tous les rassemblements et manifestations avec ses drapeaux, son communiqué particulièrement bien accueilli, son journal et ses mots d'ordre reproduits sur des panneaux très largement salués et photographiés. Notre site s'en est fait l'écho.

Darmanin, démission Retrait de la loi d'insécurité globale

Il y a le climat politique et idéologique toujours plus réactionnaire, toujours plus sécuritaire, créé par Macron, plusieurs membres du gouvernement, comme le ministre de l'intérieur, celui de l'enseignement… des préfets, comme celui de Paris, Lallement. Et il y a les mesures concrètes qui sont mises en œuvre, qui n'ont rien de « temporaire », et qui renforcent les pouvoirs de l'exécutif et des instruments de coercition (police, justice…) au point qu'il y a de plus en plus de forces et de personnes qui dénoncent un régime autoritaire, voire fascisant.

Ces mesures, c'est la banalisation de l'état d'urgence sanitaire, qui permet au gouvernement de restreindre les déplacements, les rassemblements, de fermer des établissements, de décider des mesures de confinement et de déconfinement…, dont l'exécution est confiée à la police nationale, la gendarmerie, la police municipale. Un « conseil de défense et de sécurité nationale » qui réunit quasiment chaque semaine, avant le conseil des ministres, un certain nombre de ministres et de personnalités, sous la direction de Macron, pour décider à huis-clos des principales mesures en matière de politique sanitaire, de « lutte contre le terrorisme », reléguant même le gouvernement au second plan. Comme l'explique Attal, le porte-parole du gouvernement, « *quand le président a tranché sur le couvre-feu, par exemple, c'est évidemment le conseil des ministres qui l'a acté par décret* ». Un parlement qui n'est plus qu'une chambre d'enregistrement, avec une majorité qui vote une loi, massivement contestée dans la rue, et qui est informée, deux jours plus tard, qu'elle aurait à en voter une autre, dont la rédaction pourrait être confiée à une « commission » qui court-circuite le processus « normal » de l'élaboration des lois. Un ministre de l'intérieur qui ment, lance des provocations, cherche à couvrir les violences policières et introduit des articles liberticides dans des projets de loi et qui martèle que son rôle est avant tout de « protéger » les forces de l'ordre, quitte à nier l'existence des violences policières, en les rendant « invisibles » et interdites d'images, niant également le racisme au sein des forces de répression. Il agit par vagues successives de propositions de lois, de textes : après le schéma national du maintien de l'ordre, le « livre blanc » de la sécurité intérieure, la loi de « sécurité globale », qui, à chaque fois, introduit les mêmes dispositifs répressifs et élargit les moyens de répression, de surveillance de masse, et fait pression pour que d'autres propositions de loi les reprennent. Si ce n'est pas lui qui rédige les amendements, il les inspire. C'est ainsi que la loi sur la recherche s'est vue « enrichie » de l'obligation faite aux universités de respecter la notion vague et interprétable à souhait de la « défense des valeurs de la république ». Que la contestation sociale, présentée comme une entrave au bon fonctionnement des cours, est criminalisée. Que la loi qui va être soumise au Sénat, en première lecture, sur le « séparatisme », amplement justifiée par l'exécutif à longueur de discours, ne vise pas seulement à instaurer la suspicion constante vis-à-vis de l'islam, de ceux qui la pratiquent, et à renforcer la criminalisation de tout ce qui sera considéré comme expression politique de cette religion. Elle veut également placer les élus locaux sous la surveillance constante des préfets, pour traquer toute « entorse à la laïcité ». Cette loi contient aussi des dispositions qui visent à sanctionner très lourdement la diffusion de toute information – et pas seulement des vidéos – qui exposerait une personne à des dangers (délit de mise en danger par diffusion), notamment les forces de police. L'article 25 de cette loi élargit le champ de l'article 24 de la loi de « sécurité globale » qui cristallise la contestation.

Darmanin se sait indispensable à Macron, tant qu'il ne provoque pas trop de dissensions au sein de la majorité, tant qu'il ne met pas des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de manifestants dans les rues. Or, c'est cela qui se développe depuis quelques semaines déjà, dans un contexte d'une contestation sociale plus large, malgré les mesures de confinement et le chantage permanent à l'emploi…

En exigeant la démission de Darmanin, du préfet Lallement, nous savons que cela ne mettra pas un terme au processus en cours, au renforcement de l'Etat policier, à celui des pouvoirs de l'exécutif et de la police. Mais cela serait une victoire politique pour la grande masse des travailleurs, des jeunes, des organisations démocratiques, des antiracistes, des militants syndicaux, politiques… qui se battent aujourd'hui pour le retrait de la loi d'insécurité globale. ★

La mobilisation des “Exclu.e.s du Ségur” s’élargit

L’accord signé par la CFDT, FO et UNSA à la suite du « Ségur de la Santé » n’a pas été à la hauteur des attentes des personnels de santé. Il acte une augmentation des salaires, certes non négligeable, de 183 €, mais qui constitue juste un rattrapage et ne ramène toujours pas les rémunérations des soignants à la hauteur de celle de leurs voisins européens. Les contreparties sont inacceptables : déréglementation et individualisation du temps de travail, poursuite des fermetures de lits, pas d’amélioration des conditions de travail, tout y est pour accélérer le démantèlement de la fonction publique hospitalière. Et tous les salariés du médico-social et du social ont été exclus de cette revalorisation. Un grand nombre de ces « oublié.e.s » se sont mobilisé.e.s le 3 décembre et une cinquantaine de manifestations ont eu lieu partout en France, à l’appel notamment de la CGT, de SUD et… de FO, qui, sans complexe, après avoir signé le Ségur, dit maintenant qu’il convient de se battre contre cette injustice et cette discrimination ! Opportunisme quand tu nous tiens !

Se battre pour cette revendication ne paraissait pas non plus évidente pour une partie de la CGT santé, qui estimait que n’ayant pas signé (entre autres) pour cette revendication, loin des 300 €, il ne fallait pas se battre aux côtés de FO pour 183 €. Remarquons que celles et ceux qui défendaient ce point de vue n’ont pas rechigné à toucher ces 183 € !

Pour toutes et tous les oublié.e.s du Ségur, 183 €, ce n’est pas rien. Dans les SSIAD (soins à domicile), dans le travail social, ce sont surtout des femmes qui interviennent, souvent à temps partiel, précaires !

A Tours, la mobilisation du 3 décembre a rassemblé 300 personnes, à nouveau beaucoup se mobilisaient pour la première fois. De nombreux SSIAD étaient représentés, ainsi que la protection de l’enfance, et le médico-social. A Paris, 600 personnes se sont réunies devant le ministère de la Santé et une délégation a été reçue. Le mot d’ordre « à travail égal, salaire égal » a été fortement mis en avant, ainsi que « le social se bat pour tout le monde, tout le monde se bat pour le social », car dans cette période de crise sanitaire et sociale, tous les professionnels de l’accompagnement ont été et sont toujours en première ligne : celles et ceux qui interviennent à domicile, dans la protection de l’enfance, les établissements pour adultes ou enfants handicapés, auprès des migrants ou des sans-domicile, mais toutes et tous restent invisibles, bien souvent isolé.e.s les uns des autres.

Mais comment justifier qu’une aide-soignante à domicile soit moins bien payée qu›une aide-soignante en EHPAD ? Certaines directions d’hôpitaux ont préféré prendre les devants et attribuer ces 183 € à leurs personnels des SSIAD ou des MAS (MAS de Chinon et SSIAD de Loches par exemple) pour éviter à avoir à gérer des conflits.

Le problème de recrutement dans certains métiers du soin vient accentuer les difficultés et les contradictions. Dans certaines régions, le fonctionnement des établissements se fait en mode « dégradé » par manque de personnel, des tournées de SSIAD ne sont tout simplement pas effectuées. Les intérimaires aussi se font rares. Ils privilégient, quand ils le peuvent, les établissements les mieux-disants. Les employeurs se disent inquiets de la situation. Des fédérations, telles la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d’Aide à la Personne), l’UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) et NEXEM (organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif) constatent déjà une « fuite » des professionnels d’un secteur à l’autre et ont interpellé officiellement le gouvernement sur la nécessité d’une même revalorisation pour tous.

La FEHAP et NEXEM ont même lancé une campagne digitale : #pourquoi-pasmoi, en réaction à cette exclusion ! Ils définissent la situation comme « socialement explosive » car dans plusieurs établissements voisins ou chez un même employeur, cette notion de « travail égal, salaire égal » n’est absolument pas appliquée. Et ils s’inquiètent de l’insécurité juridique dans laquelle ils pourraient se retrouver comme des mouvements sociaux qu’ils pourraient avoir à affronter. Mais bien sûr, la « solidarité » dont ils se targuent avec le mouvement ne va pas jusqu’au paiement des heures de grève. Ce sont les salariés qui payent au prix fort leur engagement dans cette lutte.

La situation est propice pour arracher ces 183 € pour tous. Il faut donc pousser pour que partout la mobilisation monte encore en puissance. Une nouvelle date s’annonce pour le 15 décembre. ★

Correspondance Tours

Un vaccin particulièrement attendu

Après 1 500 000 morts dans le monde, les vaccins sont un espoir pour sortir de la crise sanitaire. Deux types de vaccins sont développés : l’un selon la méthode traditionnelle comme pour celui de la grippe mais qui demande plus de temps pour pouvoir être produit.

Le second, issu des biotechnologies, consiste à introduire un morceau d’ARN messager dans les cellules (qui n’intervient pas sur l’ADN) et qui vont alors créer des protéines ou « antigènes » spécifiques du coronavirus pour ensuite induire la fabrication d’anticorps. Une réponse cellulaire qui devrait permettre de se défendre face au virus.

L’avantage de ce type de vaccin, c’est qu’il peut être produit très facilement, en très grande quantité. L’inconvénient, c’est sa fragilité, il doit être enveloppé d’une capsule protectrice de nanoparticules lipidiques ; son stockage doit se faire à très basse température (-60°).

Avec une douzaine d’entreprises en concurrence au niveau mondial et les sommes considérables mises sur la table par nombre d’États, le vaccin a été mis au point en un temps record. Les malades du Sida et d’autres auraient apprécié une telle mobilisation contre leur maladie !

L’histoire des vaccins contre la Covid-19 est à l’image de ce que l’on peut attendre d’un monde dans le système capitaliste où le profit domine avant tout autre considération.

Sans surprise, les plus grands bénéfices qui vont découler de leur production iront aux mastodontes pharmaceutiques et aux start-up, et les risques inhérents seront pour les Etats qui les ont puissamment subventionnés.

L’américain Pfizer s’est allié à BioNtech, un laboratoire créé par deux médecins chercheurs turcs en Allemagne qui ont embauché la scientifique qui a découvert l’ARN messager. L’anglo-suédois, Astra Zeneka, coopère avec l’université britannique d’Oxford et l’américain Moderna s’est associé à l’université de Cambridge pour développer le sien.

Quant au leader français Sanofi qui, depuis une dizaine d’années, externalise sa recherche, il est parti sur deux pistes. Il s’est associé à l’anglais GSK pour un vaccin basé sur une technique déjà employée contre la grippe et sur la piste du vaccin ARN messager qu’il avait déjà explorée grâce à des financements de la DARPA (Division de Recherche de l’Armée américaine) associée avec la biotech allemande Cure Vac et une start-up française, In-Cell-Art. Il avait stoppé cette piste, avant d’y revenir avec la start-up américaine Translate Bio.

Le 16 juin 2020, le groupe Sanofi a reçu 200 millions d’euros de l’Etat dans le cadre du Programme d’investissement d’avenir (120 millions pour la production de vaccins et 80 millions pour financer les essais cliniques). En contrepartie, il s’est engagé à construire dans le Rhône une nouvelle usine pour un montant de 490 millions d’euros.

Il faut dire qu’après avoir reçu une pré-commande de la part de Trump pour 100 millions de doses pour deux milliards de dollars et annoncé qu’il servirait les États-Unis en premier, Sanofi avait provoqué un tollé. Macron se devait d’intervenir, d’autant que le groupe avait versé 4 milliards d’euros à ses actionnaires au titre de l’année 2019 en pleine pandémie et décidé de se séparer de 1 700 salariés en Europe dont un millier en France !

Partout, les financements ont été faramineux. Le 4 mai dernier, la Commission européenne a alloué 7,4 milliards d’euros pour la recherche et le développement d’un vaccin.

Mais, sans surprise, vu les choix opérés concernant la gestion de la pandémie et toute focalisée sur la découverte d’un vaccin Outre Sanofi, il a attribué 2,5 milliards de dollars à Moderna pour produire 100 millions de doses, 1,450 milliard à Johnson & Johnson, 2 milliards de dollars à Pfizer et BioNtech et 1,2 milliard à Astra Zeneca et l’université d’Oxford. Logique, vu l’importance des moyens financiers et humains mis en œuvre pour que les résultats soient là.

Cette course, qui vise aussi à permettre à l’économie de repartir, donne quelques inquiétudes. Il reste des incertitudes sur la durée de leur efficacité et de leur capacité à éviter la transmission du virus. Quid des réactions de tel ou tel type de population ? On ne sait pas non plus si parmi les personnes vaccinées, le virus peut continuer de diffuser…

Beaucoup de questions encore en suspend, mais une chose est sûre, les cours de la bourse ont repris des couleurs. ★

Interdiction des licenciements dans les groupes et leurs sous-traitants

Des milliards d'euros pour le Capital. Un « pognon de dingue » – 125 milliards et plus – pour maintenir l'économie capitaliste à flot face à la pandémie liée au Covid-19 et, de l'autre côté, des licenciements par dizaines de milliers. Chez les grands groupes – les monopoles – ces licenciements étaient pour l'essentiel programmés en vue des restructurations à venir. Le Covid-19 servant généralement tout à la fois de prétexte et d'amplificateur quant à l'ampleur des coupes à opérer dans les effectifs et l'importance des restructurations. Chez les sous-traitants intégrés à la « chaîne de valeur », l'effet domino joue à plein, avec des conséquences beaucoup plus dures pour les salariés en termes de nombre de licenciés et d'indemnités perçues. Sans parler des tous premiers de corvées, les intérimaires et autres CDD congédiés du jour au lendemain.

Les médias commencent à dresser la comptabilité de ces licenciements. *Le Monde* titrait en Une, il y a quelques jours : « La France des licenciements : 35 000 suppressions de postes annoncées en trois mois » et alignait, sur deux pages, les noms des entreprises et le nombre de suppressions de postes. Et ce, sans compter avec toutes ces petites boîtes, type cafés-hôtels-restaurants ou autres petits commerces, salles de sport ou salles de spectacles qui, obligés de fermer – même temporairement – mettent la clé sous la porte. Les commentateurs soulignent aussi qu'une bombe à retardement explosera courant 2021, quand il faudra rembourser, ne serait-ce qu'en partie, les aides et les prêts. Ces milliards déversés par l'Etat viennent gonfler la dette publique, pour le plus grand bénéfice des BNP, Société générale et autres institutions étrangères mais aussi françaises… Et immanquablement, ce gouvernement ou un autre, exigera de procéder à de nouvelles coupes dans les budgets sociaux, remettra la question des retraites sur la table et ne manquera pas de reposer celle de la déréglementation du travail… pour encore et encore en diminuer le « coût » (?!), afin de garantir le service de la dette et les profits.

Le scénario est déjà connu. Le gouvernement vient de mettre en place un « groupe de travail » comprenant notamment l'ancienne patronne du Medef, L. Parisot, les ex-ministres J. Arthuis et M. Touraine pour y réfléchir !

Ceux du CAC 40, même s'ils n'en parlent pas ou si peu, ne s'en cachent pas : la France est en tête pour le versement des dividendes pour l'année 2018 et, avec ou sans Covid-19, ce petit monde des actionnaires de Sanofi, de Total, de Bouygues, de Dassault, de l'Oréal, de Illiad (Free), Danone… et autres continue d'être abreuvé à plus soif.

A cette fin, ce sont des centaines de milliers de travailleurs qui sont sous la pression des accords de performances collectives (APC) ; de rupture conventionnelle collective (RCC) ; d'accord partiel de longue durée (APLD) et autres plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)… un pistolet sur la tempe, obligés de négocier à la baisse leur contrat de travail pour tenter de limiter le nombre de suppressions de postes, quand ce n'est pas tout simplement la pérennité de la boîte.

Dans leur masse, les travailleurs s'y opposent, résistent, se mobilisent autant que faire se peut. Et ils sont de plus en plus nombreux à se lancer dans la grève pour dire « Non », alors que de nombreuses voix, y compris syndicales, essayent de les en dissuader afin de ne pas compromettre tel ou tel accord en passe d'être conclu « sauvant le plus possible d'emplois », ou pour ne pas donner une « mauvaise image » au repreneur éventuel…

Mais ces centaines et centaines de plans de licenciements ne peuvent pas être considérés de façon indépendante, sans lien les uns avec les autres. S'ils renvoient à l'activité de tel ou tel secteur, ils procèdent tous, quelle que soit la branche, d'une seule et même logique, celle du profit, et tous vont impacter durablement et impactent déjà, non seulement une partie conséquente de la classe ouvrière, des travailleurs, de leurs familles… mais des villes entières, des régions entières : en un mot, la société dans son ensemble.

Ce n'est donc pas seulement une question économique (au sens de l'activité) mais bel et bien aussi une question politique.

Comment répondre et faire face si ce n'est en se plaçant du point de vue des intérêts de l'ensemble de la classe ouvrière et des travailleurs, y compris en partant du terrain de son entreprise, et s'opposer en paroles comme dans les actes à cet odieux chantage avec toutes celles et ceux qui le subissent.

Il faut faire grandir le « Non aux licenciements! », mais aussi se battre, tant sur le plan syndical que politique, pour leur interdiction dans les groupes et leurs sous-traitants ! ★

Toray (Abidos-Lacq - 64)

Première victoire au tribunal pour les ouvriers La lutte contre les licenciements se poursuit !

Depuis le 18 octobre dernier, les salariés de Toray à Abidos-Lacq sont entrés en grève car ils réclament l'annulation du « plan de la honte » qui vise à supprimer 42 postes. Toray CFE est une entreprise japonaise, leader mondial dans le domaine de la fibre de carbone, matériau particulièrement prisé dans l'aéronautique et l'industrie. Les salariés ne sont pas dupes. Comme l'affirme à la Forge un représentant CGT de l'usine : « *Ce plan aura des répercussions sur des sociétés sous-traitantes et jettera des familles dans la précarité, dans un bassin industriel déjà très touché par des fermetures de grands sites à Pardies, comme la Célanèse en 2010 et Yara en 2018* »[1].

Les ouvriers sont donc entrés en grève avec la revendication de zéro licenciement et le refus de signer un accord de méthode. Ce mouvement est suivi par une forte majorité des ouvriers : la quasi-totalité de la production du site d'Abidos est à l'arrêt. La direction de Toray supprime des postes alors qu'il en manque cruellement sur l'usine de Lacq, classée pourtant SEVESO seuil haut. Là où il y a un opérateur prêt à intervenir sur un départ de feu, le projet de la direction est de le remplacer par une caméra qui n'interviendra pas en cas de catastrophe. Il est à craindre de plus en plus, dans la chimie, des scénarios à la Lubrizol avec cette tendance à réduire les effectifs. Le seul argument des patrons est de « *faire face à une concurrence de plus en plus ardue mondialement* ». Ce à quoi la CGT répond justement : « ce n'est pas aux salariés, au détriment de leur santé, de payer cette concurrence acharnée ».

Récemment, la direction a tenté de briser la grève en faisant venir des huissiers jours et nuits et en assignant en référé trois syndicalistes pour rendre la grève illégale. Les travailleurs ne s'en sont pas laissés compter. Le 25 novembre dernier, une centaine d'ouvriers et de militants est allée devant le tribunal soutenir les trois syndicalistes poursuivis, et ce malgré le confinement. Les partis politiques de gauche de Pau ont signé une tribune commune à l'initiative de notre parti, pour dire « *stop à la répression antisyndicale et non au plan de la honte à Toray* »[2]. Cette levée de bouclier est essentielle. Les militants syndicaux et politiques doivent dire non dès qu'un des nôtres est attaqué en justice par les patrons.

Finalement, la direction a été déboutée sur tous les points : la grève a été déclarée légale. Les trois syndicalistes poursuivis ne sont plus inquiétés pour le moment. Cette victoire conforte clairement les travailleurs engagés dans l'action. Mais la lutte n'est pas terminée. Les ouvriers qui ne lâchent rien, doivent encore faire céder Toray sur son plan de la honte. La direction n'a d'ailleurs pas renoncé à contester la décision judiciaire et à faire tourner l'usine avec des effectifs tellement réduits que le risque industriel s'accroît fortement. D'ores et déjà, les travailleurs et leurs syndicats réfléchissent à de nouvelles actions pour garder l'offensive et accentuer, en leur faveur, le rapport de force sur le bassin industriel de Lacq et des alentours.

Les ouvriers de Toray doivent pouvoir compter sur le soutien et la solidarité du mouvement syndical et des populations locales. Ce soutien sera essentiel dans les jours à venir pour permettre aux grévistes de tenir financièrement et moralement. Notre parti participe également à l'organisation de la solidarité financière (ce que nous avons fait à la manif du 21 novembre à Pau), et popularise la lutte au sein du mouvement social, cherche à rassembler le plus de monde derrière les ouvriers en lutte. C'est le rôle de tous de rassembler notre camp autour de revendications claires pour faire face aux plans de la bourgeoisie. C'est le rôle de tous d'aider les ouvriers à gagner à Toray, à MAP Serres-Castet et partout où les usines ferment et où les patrons licencient. La victoire des uns favorisera la victoire des autres ! ★

1 - Voir l'intégralité de son témoignage sur notre site : http://www.pcof.net/toray-non-au-plan-de-la-honte-non-aux-licenciements/

2 - Le texte de la tribune politique commune : http://www.pcof.net/soutien-aux-syndicalistes-de-toray-mis-au-tribunal/

Sacs à terre ! Les livreurs à vélo se mobilisent

Dans une interview pour notre journal, Ludovic Rioux, secrétaire du syndicat CGT UberEats/Deliveroo Lyon et animateur du collectif national des syndicats de livreurs à vélo, souligne le contexte et les enjeux de ces mobilisations.

Les coursiers traditionnels étaient salariés. Aujourd'hui, les plates-formes de livraisons, comme Deliveroo ou UberEats, nous imposent un statut d'auto-entrepreneur. C'est un retour du paiement à la tâche. Nous devons acheter nous-mêmes notre matériel, nous assurer nous-mêmes si nous le pouvons. Les accidents, nombreux, ne sont pas déclarés comme accidents du travail. Sous peine d'amende, nous devons justifier d'une formation payante de 3 semaines pour l'utilisation de véhicules motorisés : 1 000 euros que tous ne peuvent pas payer.

Dans un contexte de crise économique, d'extrême précarité et de rémunérations très basses, tout le monde est mis en concurrence : livreurs avec ou sans papiers, à vélo ou à scooter… Les horaires sont très variables et impossibles à chiffrer.

Le blocage des comptes est une arme utilisée par les plates-formes contre ceux qui relèvent la tête. C'est notamment le cas vis-à-vis des livreurs sans papiers, au nom de la lutte contre la sous-traitance des comptes. Car, pour eux, le seul accès au travail se fait au travers d'un compte sous-traité moyennant une rente à celui qui l'a ouvert. La seule liberté que nous ayons est celle de nous faire exploiter le plus longtemps possible

« Au début on se sentait un peu seuls »

La plupart des livreurs sont des travailleurs jeunes, qui n'ont jamais connu le statut de salarié, avec tout ce qui va avec : rémunération fixe, horaires légaux, couverture sociale, institutions représentatives du personnel, négociations collectives… Nous n'avons pas de centres de travail communs : pas de locaux, ateliers, garages, ou dépôts, mais nous sommes nombreux à nous croiser dans la rue, devant les restaurants, et nos conditions de travail nous poussent à nous battre… Après Bordeaux et Lyon, qui ont ouvert la voie, des syndicats CGT de livreurs se sont déjà constitués dans d'autres villes : Dijon, Nantes, Toulouse, Pamiers, Agen, Limoges… Nous nous coordonnons dans un collectif national des syndicats Cgt de livreurs. Lorsque des livreurs nous contactent dans des villes où nous ne sommes pas encore organisés en syndicat, nous nous mettons en relation avec les Unions locales.

Les mobilisations se sont intensifiées ces dernières semaines, avec des grèves dans plusieurs villes, des manifestations de rue, des rassemblements devant des MacDo… Quatre revendications principales émergent : le déblocage des comptes bloqués abusivement, l'augmentation des rémunérations, la fourniture de matériel, la régularisation des livreurs sans papiers.

A Besançon, le 14 novembre

Ces mobilisations coïncident avec les discussions ouvertes sur la question du statut des travailleurs des plates-formes numériques de travail. Avec la tentation, souvent évoquée, d'un statut spécifique, entre indépendants et salariés : un statut avec des garanties sociales a minima, que certains rêveront d'ériger en norme pour tous. Un des objectifs est de parer aux assignations des plates-formes en justice, en vue de faire requalifier en salariés les chauffeurs ou les livreurs. Même si cela ne veut pas dire qu'elle est définitivement écartée, le rapport Frouin, qui a été remis au premier ministre, le 1er décembre, ne retient pas cette option. Il préconise de salarier les travailleurs des plates-formes par le biais de coopératives d'activité et d'emploi ou de sociétés de portage. Les plates-formes resteraient ainsi exonérées de toutes leurs responsabilités d'employeurs réels des livreurs qu'elles gardent sous leur totale dépendance économique. Comme l'indique le communiqué de la Cgt : « la précarité n'est ni un statut, ni une liberté ». C'est pourquoi nous sommes inscrits dans les mobilisations du 5 décembre contre le chômage et la précarité. ★

http://syndicollectif.fr/les-livreurs-a-velo-cgt-et-le-statut-de-salarie/

Non au démantèlement de la RATP

Le contexte de la crise sanitaire, du confinement/couvre-feu, n'arrête pas le gouvernement dans sa marche en avant pour démanteler la RATP et pousser la libéralisation des transports publics RATP/SNCF en Ile-de-France. Il sait aussi qu'il peut compter pour cela avec un soutien politique et militant de taille, celui de la présidente de la région Ile-de-France, V. Pécresse.

Dès début 2025, le réseau bus Paris et celui de la petite couronne devraient donc être découpés par lots et vendus par appels d'offres à des compagnies de transport les moins-disantes ou les mieux-disantes, tout dépend de quel point de vue on se place !

Des milliers de machinistes (conducteurs de bus) suivront et seront transférés à ces entreprises. Les garanties sociales permettant d'assurer ces transferts à droits et acquis constants étant très loin du compte (voir notre article de La Forge du mois de novembre) comme les conditions des transferts elles-mêmes, les organisations syndicales CGT/RATP, UNSA/RATP, SAT/RATP, Solidaires-Groupe-RATP et SUD/RATP avaient, dans un premier temps, déposé un premier préavis de grève s'adressant à l'ensemble des travailleurs de la Régie pour le 19 novembre, dénonçant « les reculs sociaux de plusieurs décennies en terme de conditions de travail, de rémunération, de congés annuels, de repos, d'augmentation du temps de travail, de liquidation à terme du statut du personnel RATP ».

Cette base d'unité syndicale minimale a volé en éclat suite aux pressions de la direction de la RATP qui a exhorté les directions syndicales « à prendre en compte la situation sanitaire et économique actuelle et l'impact sur l'image de l'entreprise avant d'engager un éventuel mouvement social, qui pénaliserait les personnes qui n'auraient pas la possibilité d'effectuer leur déplacement dans des conditions normales (personnel soignants et agents des services publics notamment) ».

En temps « normal » la direction de la RATP exhorte les organisations syndicales à prendre en compte la liberté pour les usagers (qui en dehors d'un contexte de grève ne sont que des clients) à se rendre à leur travail, avant de lancer un quelconque mouvement de grève. Là, en cette fin 2020, c'est plus spécifiquement au personnel soignant qu'elle en appelle, oubliant au passage le rôle et l'engagement des personnels de la RATP – même si ce n'est pas du même ordre – face à cette pandémie ! Quoi qu'il en soit, les pressions du gouvernement, de la direction de la RATP ont réussi à briser momentanément ce front syndical. Mais derrière ce positionnement face au Covid-19 pour appeler ou surseoir à la grève, face au démantèlement annoncé de la RATP se cache en fait l'opposition entre deux lignes syndicales. D'une part, celle qui se coule dans le moule de la concurrence, espérant ne pas trop y perdre, d'abord en terme de représentativité syndicale et qui, fidèle à la ligne « des propositions » s'accroche à celles qui pourraient être reprises pour doter le fameux « sac à dos social » dont il avait déjà été question lors de la grève de la SNCF de 2018. D'autre part, celle qui se bat pour maintenir l'identité RATP – tous secteurs confondus – pour à la fois préserver les intérêts généraux des usagers (en termes de tarifs, de conditions de transport, de rupture de charge…), à plus forte raison ceux des usagers populaires, et qui dans le même mouvement appelle les travailleurs de la RATP à se battre pour préserver leurs acquis arrachés de longues luttes. En fait, la ligne qui s'est imposée dans le mouvement contre la retraite à point, par-delà le régime spécifique à la RATP.

Cette lutte entre ces deux lignes traverse plus ou moins toutes les organisations syndicales – y compris au niveau de leur direction – engagées au moins formellement contre la libéralisation des transports en commun en Ile-de-France.

Après le rendez-vous avorté du 19 novembre, un nouvel appel à la mobilisation et à la grève a été programmé par cette même intersyndicale le 17 décembre. Entre-temps la CGT/RATP et celle de la SNCF appellent à un rassemblement le 9 décembre au siège d'Ile-de-France Mobilités à Paris où V. Pécresse doit présider le Conseil d'administration qui doit notamment entériner le calendrier d'ouverture à la concurrence des lignes SNCF (Tram-trains, lignes transilien et RER).

Même si nous n'avons rien à attendre de ceux qui conduisent ces contre-réformes (ils savent déjà parfaitement où ils vont et en fonction du rapport de force, ils vont essayer de s'y tenir…), il n'y a pas d'autre issue que de s'engager à construire ce large front usagers/travailleurs de la RATP et plus largement si possible, pour que, dans l'action et la grève, tout faire pour arriver à tenir à distance, le plus loin possible, les compagnies de transport de droit privé comme Transdev, Kéolis… ou la RATPDev, synonyme de dégradation des conditions de transports pour les usagers comme de dégradation des conditions de travail et de salaire pour les travailleurs de la RATP. ★

Comité PCOF/RATP

RATP

La Covid-19, pas simplement une question sanitaire

A l'atelier d'entretien du RER de Sucy (94) de la RATP, la pression est grande sur les travailleurs qui, ne serait-ce qu'un court laps de temps, pour fumer ou boire un café, auraient tardé à remettre leur masque sur le nez. Mettre plus de trente seconde pour repositionner son masque a coûté effectivement une journée de mise à pied à un camarade !

A l'appel de la section syndicale CGT, la réponse des travailleurs a pourtant été à la hauteur. Assemblée du personnel dans le cadre de l'heure d'information… à l›extérieur, vu le nombre afin de respecter les mesures de distanciation dite sociale ! Délégation, pétition… mais la direction est restée jusqu'à maintenant intraitable. Que se cache-t-il derrière cette intransigeance totalement disproportionnée sur ce qui n'est même pas un manquement aux règles sanitaires en cours ?

Historiquement, l'atelier de Sucy a toujours travaillé en deux demi-services de 8h30-12h à 13h-16h30 avec des horaires variables. Mais aujourd'hui, à l'atelier comme sur l'ensemble de la RATP, encore plus qu'auparavant, l'heure est à la recherche de gains de productivité maximum, ouverture à la concurrence oblige (voir notre article sur le démantèlement de l'entreprise).

Pour des raisons sanitaires, afin de limiter la concentration du nombre d'ouvriers sur la journée, les effectifs sur la base du volontariat ont été scindés en deux. Une équipe en journée continue de 6h à 13h et l'autre en « normale » avec coupure.

Or, ces horaires de l'équipe du matin sont justement ceux que la direction voudrait bien pouvoir généraliser et ce de façon pérenne afin de faire passer en 2X8 l'ensemble de l'atelier et tout particulièrement dans un premier temps, l'équipe boggie (celle en charge de la révision des roues et des essieux). L'objectif : la faire travailler dans le cadre d'une « journée continue » non-stop et récupérer au passage les temps de repas, mais aussi la souplesse que permettent les horaires variables. Le tout avec une division du travail renforcée, type lean-management : des horaires décalés avec en prime le travail à la chaîne en quelque sorte.

De ce point de vue, la Covid 19 est une aubaine pour la direction. La pandémie permet de tester cette modification des horaires de travail en grand avec un retour d'expérience sur une assez large amplitude et sur un nombre conséquent de travailleurs et ce, sans conflit avec les premiers concernés ni avec la section syndicale CGT.

Quant à la répression quasi systématique à l'encontre de ceux qui pourraient être considérés un tant soit peu laxistes avec les règles sanitaires, cela reste toujours de la répression, Covid-19 ou pas, et donc participe à mettre la pression au moment où il est question de modifier les méthodes et l'organisation du travail.

Les intentions de la direction ont été percées à jour. C'est une deuxième assemblée générale du personnel qu'il a fallu tenir, toujours à l'extérieur vu le monde présent et l'absolu nécessité de respecter les mesures barrières, vu le contexte.

L'équipe boggie a demandé à revenir à ses anciens horaires de travail. Si une équipe commence à basculer de façon pérenne dans ce type d'organisation, c'est l'ensemble des travailleurs de l'atelier qui sera impacté. ★

Correspondance Cellule 29 mai.

Alexandre El Gamal ne doit pas être licencié !

L'inspection du travail a rejeté la demande de la RATP de licencier Alexandre El Gamal militant CGT (voir LF de septembre).

Comme le dit la CGT/RATP : « La décision est claire et limpide, on ne licencie pas un travailleur pour faits de grève même si ces faits sont constatés par un huissier. La direction doit mettre un terme à la procédure de licenciement en cours contre Alexandre. »

Auxitrol (Cher)

Un syndicat CGT minoritaire qui se bat contre les licenciements

Dans sa volonté de sacrifier « jusqu'à 124 emplois » dans son entreprise Auxitrol de Bourges (18), le groupe américain TransDigm, tire profit de la signature d'un accord de méthode avec le syndicat majoritaire, la CFDT, et a fixé au plus court les dates couperets sur les mesures d'accompagnement du PSE au 8 décembre et pour le vote du CSE au 5 janvier 2021.

Le groupe TransDigm, équipementier de l'aéronautique, est actif dans le rachat d'entreprises pour pouvoir gagner une position monopoliste dans ce secteur de pointe le plus juteux des motoristes d'avion (acquisitions d'Auxitrol d'Esterlin en 2018, aujourd'hui la Cobahm en Angleterre). Auxitrol est spécialisé dans les capteurs de pression et température haut de gamme 1ère monte et dans le service après-vente en ce qui concerne la température.

Pour mener à bien ces licenciements et conforter le profit des fonds de pension américains, le groupe, prétextant la crise liée au Covid19, a mis au chômage partiel une grande majorité des ouvriers. Coupés de l'usine, ceux-ci n'ont pas ou peu d'information sur ce qui s'y passe et sur ce qui se dit, ni la possibilité de se réunir.

Face à cette situation particulière, le syndicat CGT d'Auxitrol, avec ses moyens limités, est à l'offensive, faisant valoir que ces 124 licenciements n'ont d'autres motifs qu'accroître les profits. Le 1er décembre, les délégués du syndicat CGT, le secrétaire des métallos CGT du Cher et le secrétaire général de l'UD CGT ont été reçus par le directeur de la DIRRECTE où un point a été fait sur la situation à l'approche de la date du 8 décembre.

TransDigm a justifié son projet de restructuration « pouvant aller jusqu'à 124 licenciements » sur la base de projections « pessimistes » fournies par son cabinet américain quant aux perspectives de relance du secteur aéronautique, tout en indiquant qu'à l'horizon 2025, en fonction du carnet de commandes de novembre, il pourrait revoir le nombre des licenciements. A ce jour, les derniers chiffres fournis par Auxitrol montrent des courbes en hausse tant pour les commandes que pour les ventes et un taux de profit peu affecté par la crise sanitaire ; ces données contredisent le scénario pessimiste mis en avant pour justifier les licenciements. Et le donneur d'ordre d'Auxitrol, Safran, tout comme le regroupement des entreprises des industries de l'aéronautique et spatiale (le GIFAS) projettent une reprise avancée à l'horizon 2022. Les donneurs d'ordre captant la plus grande part des 15 milliards du plan de relance alloués au secteur sans autre contrepartie si ce n'est la possibilité de passer des accords type APLD (1) pour un chantage à l›emploi permettant de réduire les salaires au moins pour deux ans

Un autre point a été fait sur les injonctions de la DIRRECTE à la direction d'Auxitrol concernant les éléments qu'elle se refuse toujours à fournir aux syndicats et aux délégués qui motiveraient ces 124 licenciements. Que ce soient les comptes du groupe TransDigm, l'évolution du carnet de commandes, les catégories socioprofessionnelles impactées par la restructuration (la fusion des 2 unités capteur thermique et pression). En réalité, comme il se doit, avec l'annonce de 124 licenciements, l'action à Wall Street a été boostée et le refus par le groupe de tout accord type APLD pourtant préconisé par le gouvernement et le patronat de l'aéronautique ne vise ni plus ni moins qu'à gagner en productivité et en intensification du travail via, si besoin, en sus à un recours à des emplois précaires pour une production identique effectuée sur la base d'un effectif réduit de 439 salariés et 60 intérimaires.

Sur le PSE, avalisé de fait par la CFDT majoritaire, le syndicat CGT fait valoir outre l'exigence d'une hausse de la prime supra-légale, une hausse du congé de reclassement à minima de 12 mois portés à 24 mois et que le volontariat pour un départ en retraite anticipé prévu se fasse avec des droits prolongés à fin 2023 ; enfin que les critères de performance et les sanctions disciplinaires discriminatoires et illicites soient retirés.

Au regard du peu d'éléments qui ont été fournis au syndicat CGT et à ses élus au CSE, tenus à l'écart de la procédure d'information et de consultation, ceux-ci seront dans l'incapacité de se prononcer aux dates prévues, d'où la demande d'obtenir une prolongation des délais pour que l'employeur fournisse au cabinet d'expert désigné par le CSE toutes les informations demandées. Le syndicat CGT, porte-parole des salariés, même minoritaire, s'est engagé à contester et à s'opposer jusqu'au bout à ces 124 licenciements qui n'ont d'autres motifs que les profits et de tout faire pour améliorer le niveau des « compensations ».

Le rapport de force dans les entreprises où le patronat licencie et restructure n'est pas le même partout et pourtant partout des équipes syndicales résistent, se battent contre cette vague de licenciements. Ces mobilisations, même limitées, participent objectivement de cette exigence qui monte pour l'interdiction des licenciements dans les groupes et leurs sous-traitants.

Le journal *La Forge*, par cet article, apporte son soutien aux salariés d'Auxitrol et à leur syndicat CGT dans ce combat contre les licenciements. ★

Enseignement supérieur / Recherche

La mobilisation contre la Loi de Programmation de la Recherche ne faiblit pas

La Loi de Programmation de la Recherche que nous évoquions dans notre numéro d'octobre vient de revenir à l'Assemblée, adoubée par le Sénat, dans le cadre de la navette parlementaire. Or, ce texte qui a été préparé sans aucun dialogue et quasiment en cachette de la communauté universitaire et des partenaires sociaux fait la quasi-unanimité contre lui, chez les personnels, chercheurs, enseignants et étudiants des universités. Même les instances officielles, comme le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que le Conseil Economique Social et Environnemental, ont émis de fortes réserves sur le texte, en particulier sur son sous-financement.

Mais ce qui a mobilisé en premier la communauté scientifique et universitaire contre le texte, ce sont l'accélération de la compétition interne par appels d'offres à court terme, l'aggravation de la précarisation par l'introduction de « CDI de projet » (des CDD donc) ou des « tenure track » à l'américaine (postes d'enseignant-chercheur de 3 à 5 ans pouvant déboucher sur une embauche fixe) et le glissement des établissements d'enseignement supérieur hors du cadre des établissements publics. Cette communauté, au contraire, réclame des postes fixes pour résorber la précarité et des financements pérennes et massifs. Mais ce qui a redoublé la colère de tous, ce sont les amendements rajoutés par le Sénat à la dernière minute. Le premier prive le Conseil National des Universités (une instance élue par les universitaires) de ses prérogatives dans la nomination des professeurs d'université, la transférant aux présidents d'établissements qui deviennent de plus en plus des chefs d'entreprise. Le second introduit un délit de *« trouble à la tranquillité ou au bon ordre de l'établissement par le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte de l'établissement »* qui, dans les faits, vise à empêcher les mobilisations, passible de 3 ans de prison et jusqu'à 48 000 euros d'amende ! Cette ultime provocation n'a fait que renforcer la mobilisation malgré l'adoption définitive de la loi à l'Assemblée. Le 17 novembre, ils étaient plus de 10 000, personnels, étudiants, enseignants et chercheurs, rassemblés place de la Sorbonne à Paris pour crier leur refus, cinq fois plus nombreux, malgré le confinement, qu'à toutes les manifestations des neufs derniers mois et autant dans toute la France le 24 pour l'appel national qui a suivi.

Dans de nombreuses universités ont lieu des assemblées générales à distance pour organiser la suite du mouvement mais aussi pallier l'absence de la hiérarchie universitaire pour faire face aux conséquences psychologiques, financières ou académiques du confinement pour les étudiants. La mobilisation s'amplifie et a même poussé plusieurs présidents d'université, pourtant souvent favorables à la LPR, à rédiger une tribune pour réclamer une réouverture des Universités dès janvier pour éviter que n'explose la *« bombe à retardement sociale et humaine »* qui menace les étudiants. Ce n'est sûrement pas étranger à la déclaration de Macron, lors de son interview sur le média en ligne *Brut,* où il a souhaité une réouverture *« au plus tôt en janvier »* alors que le gouvernement venait de fixer cette réouverture à la mi-février.

Et du fait du tour répressif de la LPR suite aux amendements du Sénat, le mouvement a rejoint celui contre la Loi de Sécurité Globale. Une majorité des manifestants du 17 novembre avait rejoint le rassemblement devant l'Assemblée nationale le soir du premier jour d'examen de la nouvelle loi sécuritaire. Cet élargissement du mouvement se retrouve dans l'appel national de l'intersyndicale à la grève et à la manifestation du jeudi 10 décembre, dont les mots d'ordres sont : **« Retrait de la loi de Programmation de la recherche et de la loi Sécurité globale, Défense des droits et libertés universitaires, Réouverture des universités aux étudiants avec des moyens ».** ★

Précarité étudiante

Des réponses dérisoires face à une situation explosive

La situation des étudiants était déjà préoccupante avant le confinement. Les alertes d'organisations syndicales et les revendications de revalorisation des bourses ne datent pas d'hier. La baisse de 5 euros des APL, la sélection à l'entrée de l'université, la hausse des frais d'inscription… les mesures de ce gouvernement n'ont fait qu'empirer la situation de nombreux étudiants condamnés à survivre grâce à des petits boulots.

La précarité étudiante tue

En 2019, Anas, syndicaliste étudiant de 22 ans, avait tenté de s'immoler devant le CROUS de Lyon pour dénoncer la précarité étudiante et sa détresse de perdre la bourse.

En septembre dernier, c'est Doona, étudiante transgenre qui s'est suicidée parce que menacée de perdre son logement, menacée de perdre la bourse et en grande souffrance faute de soins adaptés à sa situation.

Avec la crise sanitaire, la situation économique des étudiants s'est considérablement aggravée. C'est souvent la détresse financière, avec des bourses toujours trop faibles – 25 % des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté – et une encore plus grande incapacité des parents des milieux populaires à pallier le manque de ressources, eux-mêmes ayant pour beaucoup subi des baisses significatives de leurs revenus avec la crise sanitaire. Avec le confinement, il faut avoir les moyens de s'acheter un ordinateur pour suivre les cours à distance et avoir une bonne connexion internet pour ne pas être pénalisé. Des dépenses qui se cumulent et qui conduisent certains étudiants à l'endettement.

Philippe Portmann, secrétaire du Secours populaire 93, qui a vu venir de nouvelles précarités avec les confinements, dont beaucoup d'étudiants ayant perdu leur job, est préoccupé : *« Tout n'est pas visible. Certains n'osent pas montrer qu'ils crèvent la dalle, pour ne pas être stigmatisés. »* (Letudiant.fr)

C'est bien souvent la solidarité des associations et des distributions alimentaires et d'hygiène qui pallient, avec de plus en plus de difficultés, les aides dérisoires proposées par l'Etat. Car ce ne sont pas les miettes d'aide ponctuelle de 150 euros pour les étudiants boursiers annoncées par le gouvernement qui permettront aux étudiants de survivre. Ni la scandaleuse sortie complètement déconnectée de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, sur LCP le 13 novembre dernier : *« Il ne faudra jamais céder à l'idée qu'il faut être riche pour bien manger. (…) On peut très bien manger à petit prix. »* On est très loin de la réalité d'étudiants qui sont obligés de sauter régulièrement des repas. On suppose qu'ils ne le font pas volontairement pour suivre un régime !

Au-delà de situations économiques dramatiques, plusieurs organisations, enseignants, présidents d'universités, groupes d'étudiants alertent sur une grave détresse psychologique liée au confinement, à l'isolement généré par la solitude des cours à distance, mais aussi à la pression et à la quantité de travail demandée dans une période particulièrement anxiogène.

« Ce mail s'adresse à toutes les équipes pédagogiques et administratives de la licence 3 SDV. Il s'agit d'un mail de détresse psychologique et physique de la part des étudiants de cette licence qui n'est plus négligeable. A cette situation sanitaire difficile qui implique à elle seule stress et angoisse démesurés, s'ajoute la pression permanente des enseignements désorganisés et intempestifs. Un étudiant sur trois souffre d'anxiété et est sujet à des comportements dépressifs. {…} » Ce message, envoyé par 200 étudiants de Science de la Vie de la Sorbonne, témoigne d'une urgence de santé mentale. Il pointe aussi les difficultés spécifiques des étudiants étrangers, parfois encore plus impactés par la précarité liée à la crise sanitaire. C'est aussi le sens de la tribune de plusieurs présidents d'université. Estimant que la « détresse morale » des étudiants « tuera plus, à terme, que le virus » ils réclament un déconfinement plus rapide pour les facs.

Au lieu de prendre la mesure de ces urgences économiques, sanitaires et psychologiques, le gouvernement préfère faire taire la contestation dans les facs avec sa nouvelle mesure incluse dans la LPR (Loi de programmation de la recherche) : jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour l'occupation des campus universitaires. Révélée au même moment que la Loi Sécurité globale, cette mesure met une fois de plus en lumière l'objectif sécuritaire d'un pouvoir incapable de proposer de vraies solutions face à la crise sociale. Mais ce n'est pas à coup de miettes d'aides, de déni de la misère ou de répression des étudiants en lutte pour des conditions de vie et d'étude dignes que le gouvernement fera taire leur colère. ★

A lire et à faire connaître …

Le journal *Égalité* de novembre 2020

Ce numéro 90, qui atteste de la longévité de cette publication (depuis 1987 !) met principalement en avant les témoignages des femmes qu'on a désigné comme étant les « premières de corvée ». Elles sont aides à domicile, soignantes de l'hôpital et des Ehpad, caissières et vendeuses, femmes de chambre, Aesh et enseignantes, personnels des bibliothèques… Ces salariées de l'ombre – la crise a montré combien elles étaient indispensables – parlent de leurs conditions de travail aggravées par la situation sanitaire, de leur présence au quotidien pour assurer l'élémentaire de la population, de leur attachement à leur métier… Elles dénoncent les plans de licenciements du patronat dont elles sont les premières victimes. Elles luttent, s'organisent et font preuve de solidarité, ce qui permet à l'Organisation de Femmes Egalité de dire que « *la résistance et la solidarité sont plus que jamais à l'ordre du jour* ».

Une place particulière est donnée aux aides à domicile, complètement oubliées durant toute la crise sanitaire. Elles ont dû faire face à un manque de moyens humains et matériels, avec compétence et malgré les risques sanitaires, elles ont poursuivi leur tâche. Elles ont évité ainsi la surcharge des services d'urgence des hôpitaux. Aujourd'hui, elles se sentent totalement méprisées. La reconnaissance tarde à venir. Elles font partie des « Exclu.e.s du Ségur » comme les personnels du social et du médico-social. Elles réclament le versement de la prime Covid, toujours pas acquise pour une partie d'entre elles.

Sous l'angle de la défense des intérêts des femmes des milieux populaires, le journal aborde aussi divers autres sujets : droits des femmes, urgence écologique, besoins en logement, la situation des étudiants, et complète avec une page culture… Comme toujours, une place importante est également réservée à la solidarité internationale.

Et à relire également avec intérêt, le journal Égalité sorti en juin 2020

Avec beaucoup de témoignages des « premières de corvées » : à l'hôpital, dans le médico-social, dans les métiers de l'aide à la personne, de l'enseignement, du commerce, des plates-formes téléphoniques, de femmes sans papiers… et une exigence : **il faut les protéger, il faut les augmenter !** ★

Égalité : Le numéro 90 de novembre est disponible auprès des militantes de l'organisation ou en le commandant sur leur site www.femmes-egalite.org, ou par courrier. Prix 3 € + frais de port.

Mobilisations du 25 novembre contre les violences sexistes et sexuelles

Cette journée s'inscrivait cette année dans un contexte particulier car les phases de confinement ont donné lieu à une explosion des agressions subies par les femmes dans le monde entier. Le contexte de l'épidémie de Covid-19 n'a pas permis de réunir autant de femmes que l'an dernier mais des formes variées, tant en ligne qu'en présence physique, ont permis à des milliers de femmes, mais aussi à de très nombreux hommes, de dire Stop aux violences et d'exiger des moyens comme la revalorisation du budget à hauteur d'un milliard d'euros pour prendre en charge les femmes et les enfants victimes de violence. ★

Paris, Place de la République le 25 novembre

Une victoire de la solidarité !

Lydia Veyrat, originaire du Bénin, est arrivée en France en mai 2019 pour régler la succession de son mari, décédé, un Savoyard avec qui elle a fait sa vie au Bénin pendant vingt ans. Comme les démarches prennent du temps, elle décide de chercher du travail. Son diplôme d'infirmière n'étant pas reconnu en France, elle accepte un poste d'aide-soignante à l'EHPAD de Pontcharra. Après plusieurs contrats, elle obtient un CDI.

Lorsqu'elle cherche à renouveler son titre de séjour, en septembre dernier, elle reçoit une OQTF, lui demandant de quitter le pays !

Elle a travaillé durant la première vague de la Covid-19, a reçu la prime Covid, et, alors que la situation sanitaire est particulièrement critique, le préfet de Savoie demande l'expulsion de Lydia, au motif d'une absence de « *preuve de son insertion dans la société française* ». Ses collègues l'ont soutenue et ont dénoncé l'absurdité d'expulser une professionnelle de santé, alors qu'on manque de personnel ! Elles posent la question : « *Est-ce ainsi qu'on remercie les soignants ?* ». Et ajoutent qu'elle est non seulement « insérée » mais également indispensable !

Une soignante en moins, au quotidien, ce sont des résidents moins soignés !

Une pétition est alors lancée pour empêcher son expulsion. En 4 jours, elle est signée par 38 293 personnes, grâce à la réactivité de nombreux réseaux associatifs (dont celui de Femmes Égalité), des partis politiques (dont le Pcof) et syndicaux comme la CGT qui a organisé un rassemblement de soutien à Chambéry.

Devant la montée de la mobilisation, O. Véran et M. Schiappa font savoir, par le biais d'un communiqué de presse, que le préfet de Savoie régularise la situation de Lydia.

Cette mobilisation forte et immédiate a payé, ce qui renforce notre conviction que la lutte paie ! Les ministres ne lui auraient pas accordé de titre de séjour sans la pression de ces soutiens. La presse y a aussi contribué en médiatisant sur le plan national cette situation.

A l'heure où l'appel pour recruter des personnels soignants s'affichent sur les panneaux municipaux, où la population est sensibilisée au manque de moyens dans la santé publique, cette menace d'expulsion a reçu la réponse qu'elle méritait : un soutien immédiat et efficace. ★

Le combat contre la militarisation des esprits

Le 14 novembre dernier, une tribune « moins de guerres, plus de justice = moins de terrorisme » est parue dans l'*Obs*. Elle a été reprise par la suite par Mediapart et d'autres médias. Elle était signée par une cinquantaine de personnes, qui ont été rejointes par beaucoup d'autres, dont notre camarade directeur de publication, Christian Pierrel. Nous avons mis ce texte sur notre site (1) et nous avons invité des amis à le signer.

Le contenu de ce texte, l'impact et les réactions qu'il a suscitées et continue à provoquer, montrent qu'il est venu au « bon moment » : en pleine campagne sur le terrorisme suite à l'assassinat de l'enseignant S. Paty par un jeune se revendiquant de l'islam. La surenchère réactionnaire qui ressassait tous les thèmes sur le lien entre cette religion et ses adeptes et le terrorisme, battait son plein. Les appels à renforcer le contrôle policier et juridique des populations musulmanes se multipliaient, avec des annonces d'interdiction d'organisations accusées de cautionner le terrorisme islamiste.

La tribune a fait suite à une violente attaque, lors d'une émission d'Arte (le « 28 mn » du 30 octobre), contre une dramaturge, enseignante, interrogée sur la question du pourquoi des attentats terroristes en France, et qui a essayé d'expliquer, en étant interrompue par un des chroniqueurs, partisan des guerres contre le terrorisme et pourfendeur des « islamo-gauchistes » (2), qu'il y avait un lien entre les guerres menées par la France dans des pays musulmans et ces attentats. Cette personne a été par la suite l'objet d'une campagne haineuse, sur le thème « vous justifiez le terrorisme »… avec des menaces de mort lancées notamment sur les réseaux sociaux.

La tribune répond point par point à ces attaques, avec des arguments, des faits, qui montrent en premier lieu qu'il est essentiel et légitime de s'interroger sur ces questions, qu'il ne faut pas accepter les « arguments d'autorité » ou le « terrorisme intellectuel » de certains, comme le fait régulièrement quelqu'un comme Valls, qui assimilent la réflexion sur les causes du phénomène complexe du terrorisme qui se revendique de la religion musulmane à de la complaisance envers lui, voire à une tentative de le justifier.

Mais la tribune va plus loin dans l'argumentation, citant des travaux de chercheurs qui établissent ce lien entre ces guerres, les Etats qui les mènent, les destructions des pays qu'elles entraînent, les milliers de victimes civiles… et les attentats terroristes qui frappent les populations des Etats qui mènent ces guerres. Elle insiste sur un point capital : les causes de ces attentats ne se ramènent pas seulement à cette dimension, mais l'évacuer au prétexte, par exemple, qu'il y a plus de musulmans qui ont été tués par des attentats terroristes, dans des pays musulmans, pour nier ce lien, est inacceptable. Est tout aussi inacceptable de partir du fait qu'il y a des causes multiples et des situations diverses à prendre en compte, pour en conclure qu'il n'y a aucune preuve scientifique qui vient démontrer un lien entre les bombardements et le terrorisme. Et d'ajouter que les signataires de la tribune ne sont pas des « spécialistes » et qu'ils se trompent de cible en dénonçant les opérations militaires et la guerre contre le terrorisme menée par la France au Sahel. C'est ce que proclament les signataires d'un « contre-texte » paru également quelques jours plus tard dans l'Obs, dont plusieurs sont des chercheurs qui travaillent en étroite liaison avec le ministère de la défense ou l'armée (3).

Et nous ajoutons que nous nous opposons, par principe, au fait que des puissances impérialistes, notamment « notre » impérialisme, l'impérialisme français, s'autorisent à mener des guerres contre d'autres pays et contre d'autres peuples, contre d'autres régimes, sous quelque prétexte que ce soit – que ce soit au nom de la « défense de la démocratie », ou de celle des droits des femmes, des minorités, ou pour s'opposer à un régime dictatorial.

Une bataille idéologique et politique a été engagée par cette tribune et c'est un fait important et positif que les enjeux des « guerres contre le terrorisme » commencent à être mises en débat plus largement. Il est aussi important que des intellectuels, des chercheurs, prennent ouvertement position, pour démonter le discours dominant et pour défendre le droit à le faire, au moment où le gouvernement s'en prend à l'université, aux sciences sociales critiques, en leur enjoignant de défendre les « valeurs de la République ». ★

1- http://www.pcof.net/guerre-et-terrorisme-sortir-du-deni-une-prise-de-position-a-faire-connaitre-largement/
2- Nous renvoyons aux articles sur cette question dans le journal de novembre.
3- Guerres et terrorisme, ne pas se tromper de cible. Paru le 21 novembre.

AG du collectif « Ni guerre, ni état de guerre »

Le collectif « Ni guerre, ni état de guerre » a tenu en novembre son assemblée générale en visioconférence. La première partie était consacrée aux guerres impérialistes actuelles et celles en préparation, et à la militarisation. Le camarade qui nous représente dans le collectif a présenté une contribution dont nous publions des extraits (le texte intégral est sur notre site et peut nous être demandé). Elle est suivie d'un rapide développement sur la question du lien entre militarisation et fascisation.

« Le 20 octobre, la ministre de la défense, Florence Parly annonçait fièrement qu'un sous-marin d'attaque à propulsion nucléaire venait de tirer avec succès, en immersion, le premier missile de croisière, d'une portée théorique de 1 000 km. Le programme de construction de ces missiles est évalué à un milliard d'euros, avec un coût unitaire de 2,86 millions.

Les sous-marins, le porte-avions Charles de Gaulle, qui sera remplacé par un nouveau porte-avions, plus grand et pouvant catapulter des avions US porteurs de bombes nucléaires, toute la panoplie des bateaux de guerre ainsi que les drones sous-marins, constituent la composante majeure de la force de frappe nucléaire française.

(…)

Un aspect a pris de l'ampleur au niveau international, à savoir la préparation revendiquée, organisée, des USA et de l'Otan, de la Chine, de la Russie, des puissances impérialistes d'Europe – à commencer par la France –, à des confrontations de grande ampleur, directes, entre grandes puissances. Des confrontations qui peuvent découler de conflits « régionaux » qui peuvent « déraper ».

(…)

Il est important d'analyser les guerres et les conflits qui se multiplient, leurs enjeux et les forces impliquées, pour prendre position. (…) A chaque fois, nous avons été sommés de "soutenir" ces guerres, surtout quand l'impérialisme français y était impliqué.

Le collectif s'y est refusé, à contre-courant de l'intense propagande. (…)

Il y a, dans notre collectif et plus largement, des différences d'appréciation concernant les différents belligérants ; cela tourne souvent autour de la Russie – perçue comme un moindre mal, par rapport à l'agressivité de l'impérialisme US. Cela va s'appliquer également à la Chine, avec les menaces de confrontations visant la Chine, brandies par les USA et ses alliés.

Le point d'accord du collectif, c'est d'abord de cibler "notre" impérialisme, y compris dans ses alliances, notamment l'Otan. Cela n'implique pas d'apporter un soutien à d'autres puissances impérialistes intervenant dans ces guerres. Ni de soutenir les ambitions des puissances régionales, comme aujourd'hui la Turquie d'Erdogan.

(…)

Il faut savoir dire "non" à la guerre impérialiste contre un Etat, quelle que soit la nature du régime en place. Il est important de vérifier cet accord.

Sur ce plan, nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis des peuples d'Afrique dominés politiquement, économiquement, culturellement par l'impérialisme français, qui soutient tous les régimes réactionnaires, pour peu que ces derniers acceptent de défendre les intérêts des monopoles français.

(…)

Le deuxième volet de notre travail, c'est celui de l'élargissement de l'opposition à ces guerres, au sein des milieux populaires, du mouvement ouvrier, syndical, politique… et en particulier dans la jeunesse.

Ce travail se mène avec d'autres forces, comme celles du collectif "non au SNU", ou celles du collectif "non à l'Otan". Notre collectif y défend ses positions anti-impérialistes, tout en tenant compte des différences de positions, pour se concentrer sur les exigences qui font l'unité.

Comme nous l'avons souligné en introduction, pendant la crise sanitaire, la militarisation de la société, de l'économie se poursuit.

Il y a toujours plus d'argent pour financer le secteur militaro-industriel, qui s'étend au-delà de la seule question de la fabrication et de la vente d'armes, notamment dans les domaines de la "sécurité", de la surveillance de masse, à travers le recours exponentiel aux techniques de numérisation. C'est un champ de travail d'analyse sur lequel le collectif doit se pencher.

La contestation des choix en matière d'affectation des richesses humaines, matérielles et financières, se développe : à nous d'y faire grandir la dénonciation des immenses richesses mises dans la militarisation de l'économie et de toute la société. Et de mettre en avant plus particulièrement deux exigences :

- De l'argent pour la santé, pas pour faire la guerre !
- De l'argent pour l'école, pas pour la guerre !

Des exigences à porter dans les mobilisations déjà en cours, en y apportant notre contribution. » ★

Après les résultats des élections aux USA

Dans l'édition précédente de notre journal, paru début novembre, nous ne connaissions pas encore l'issue du scrutin de la présidentielle américaine. Après plusieurs jours de suspens entre le 3 et le 7 novembre, les résultats sont tombés : Joe Biden, candidat du parti démocrate, ex-vice président d'Obama, a été élu président des Etats-Unis. Comme le veulent les institutions américaines, celui-ci n'entrera en fonction que le 20 janvier 2021.

Les chiffres du vote populaire sont sans appel – malgré les dénégations de Trump, l'affirmation de fraudes et la succession de tweets, entre deux parties de golf – où il ne cessait d'affirmer qu'il avait gagné. Joe Biden a eu 81 012 489 voix contre 74 113 538 pour Trump ; 306 grands électeurs pour Biden, 232 pour Trump.

Cette élection présidentielle a connu un taux de participation historique, proche de 60 %, alors qu'en général cette élection dépasse difficilement les 40 %.

Cette mobilisation exceptionnelle de l'électorat américain s'explique par la polarisation extrême autour des deux candidats. Il faut savoir que Trump a gagné 10 millions d'électeurs de plus qu'en 2016 ! Ses partisans fanatisés et galvanisés mais aussi une grande partie d'Américains conservateurs, traditionalistes, ont peur que les démocrates, diabolisés en socialistes, ne leur prennent ce qu'ils ont. Les gains du candidat démocrate, comme nous l'écrivions déjà, en dehors de l'électorat traditionnel du parti démocrate, très mobilisé lui aussi, sont surtout dus au rejet puissant de Trump par une frange de la jeunesse, des noirs américains et des latinos qui ont été victimes de sa politique et se sont fortement mobilisés dans la dernière période autour du mouvement Blaklivesmatter. Cette division profonde de l'Amérique en deux camps, qui recoupe également une division géographique du pays, ne va pas disparaître du jour au lendemain grâce aux discours très œcuménique de Joe Biden.

Entre le 7 novembre, proclamation des résultats électoraux, et l'investiture du 20 janvier s'est ouverte une période de transition qui, jusqu'à ces derniers jours, a vu un candidat battu refuser d'admettre les résultats des urnes et tout faire pour empêcher, sinon compliquer, la transition entre les deux équipes, celle de l'administration Trump et celle des démocrates. Si récemment Trump a finalement admis sa défaite, en gouvernant par décrets, en se débarrassant de ceux qui le gênent ou en accélérant certains dossiers, il est bien décidé à mettre des bâtons dans les roues de la future équipe. Sur le plan international notamment, il continue à appliquer sa politique réactionnaire et belliciste : vente de chasseurs furtifs F-35, de drones et de munitions aux Emirats arabes unis pour un montant de 23 milliards de dollars (19,4 milliards d'euros), envoi de son secrétaire d'Etat Pompeo en Israël visiter les colonies juives illégales en Cisjordanie occupée et accord implicite ou explicite à la liquidation par le Mossad israélien du scientifique iranien à l'origine du programme nucléaire de son pays. Et ce, alors que Biden a annoncé, lors de sa campagne, vouloir renouer les liens avec le régime iranien. Les Etats-Unis ne sont pas à l'abri d'autres initiatives du même genre d'ici le 20 janvier.

Pour autant, la politique que Biden se prépare à mettre en œuvre ne constitue pas une rupture avec celle du président sortant. S'il promet de réintégrer l'accord de Paris sur le climat ; s'il prendra des mesures pour stopper la pandémie galopante dans le pays, certains axes, notamment en ce qui concerne la politique étrangère, seront maintenus.

Sur le plan intérieur, en particulier pour les lois qu'il promet dans le domaine économique et social, il faudra, pour qu'elles puissent être adoptées, que les démocrates gagnent la majorité au congrès, ce qui n'est pas encore acquis !

Biden est présenté par les médias et les spécialistes de la vie politique américaine comme un conciliateur expérimenté, un adepte du compromis. Il saura sûrement trouver un terrain d'entente avec les Républicains mais cela ne se fera pas, c'est certain, dans l'intérêt des masses laborieuses du pays. La mandature de Biden peut représenter un répit dans l'accélération de la fascisation qu'a connue le pays sous la présidence Trump, mais le complexe militaro-industriel, – un des piliers du gouvernement réel du pays – est toujours aux commandes. En période de crise et de concurrence exacerbée, notamment avec le grand rival chinois pour la suprématie mondiale, l'oligarchie étasunienne a besoin d'un autre style de gouvernement, pour la défense de ses intérêts. ★

Montée des tensions dans la zone Indo-Pacifique

Le journal *Le Monde* a consacré plusieurs pages sur l'alliance indo-pacifique, qualifiée « d'alliance XXL face à la Chine » et un court article sur « l'accord de libre-échange historique » - le RCEP - signé le 15 novembre entre la Chine et 14 Etats d'Asie et du Pacifique. Dans le premier cas, il s'agit d'une alliance politique et militaire, pour garantir le « statu quo » dans cette vaste zone avec, comme piliers, les USA et l'Inde, non signataires du RCEP. L'impérialisme français s'y intéresse, car il a des « possessions », les territoires d'outre-mer, dans l'océan Indien (la Réunion et Mayotte) et dans le Pacifique (Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie). Dans le second accord, il s'agit avant tout d'un traité commercial, basé sur le « libre-échange » et le « multilatéralisme », dont s'est félicité le premier ministre chinois, avec la particularité d'associer une partie des Etats intéressés et concernés par l'alliance indo-pacifique. Cet accord de libre-échange n'entrera en fonction que si 6 Etats sur les 10 que compte l'Asean (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) le ratifie et que « trois autres » des cinq non membres de l'Asean (Chine, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud) en fassent de même. La portée de cet accord est pour le moment limitée, mais basé sur la « liberté de circulation » des capitaux et des investissements, il doit « faciliter le fonctionnement de la chaîne de valeur dans la zone », une année à peine après le début de la pandémie qui a fortement enrayée cette fameuse chaîne de valeur au niveau mondial. Engagées à partir de 2003, les négociations ont connu une accélération en 2017, quand les USA, sous l'impulsion de Trump, se sont lancés dans une agressive politique commerciale protectionniste contre la Chine, qui a impacté tous les pays.

Si les dirigeants chinois se félicitent de cet accord, c'est parce qu'il signifie que malgré les profondes divergences politiques avec des Etats comme le Japon et les autres alliés des USA dans la région, la puissance économique et commerciale de la Chine obligent tous les Etats capitalistes à chercher des ententes avec elle, car ils espèrent tous profiter du poids grandissant de l'ensemble de cette zone au niveau économique mondial qui, de l'avis de tous les Etats capitalistes et impérialistes dans le monde, va devenir l'épicentre de la croissance mondiale

Comme nous l'avons dit plus haut, l'alliance indo-pacifique vise avant tout à maintenir le statu quo, issu de la Seconde Guerre mondiale, qui a vu l'impérialisme US s'installer militairement, économiquement et politiquement dans cette vaste zone, en passant de nombreux accords de « défense » avec plusieurs Etats, notamment le Japon. Le rapprochement avec l'Inde, grande puissance nucléaire, dirigée par le gouvernement réactionnaire et ultranationaliste de Modi, entre dans la stratégie US d'isolement de la Chine. Le dialogue à quatre (USA, Inde, Japon, Australie) s'approfondit, à travers le renforcement de la coopération militaire, l'organisation de manœuvres navales conjointes de très grande ampleur. Baptisées « Malabar », ces manœuvres navales ont débuté en 1992, avec seulement les USA et l'Inde, et ont regroupé pour la première fois, lors de sa 24e édition, les forces navales des quatre Etats, déployées dans le golfe du Bengale, puis dans la mer d'Oman. Le but affiché de ces déploiements de forces est de garantir « la liberté de navigation », notamment en mer de Chine méridionale, une mer de l'océan Pacifique située entre la Chine, Taïwan et l'Asie du Sud-Est, une mer parsemée d'îles, d'archipels, de récifs, une mer par laquelle transite 50 % du trafic commercial naval mondial et qui recèle d'importantes ressources d'hydrocarbures. Bloquer cette mer, c'est priver la Chine de toute possibilité d'exportation via le Pacifique.

L'impérialisme français se dit concerné par ce qui se passe dans cette zone et multiplie les relations économiques et militaires avec l'Australie et l'Inde, devenus d'importants acheteurs de matériels militaires français (des sous-marins, pour l'Australie, les Rafale et autres types d'armement pour l'Inde). Il y multiplie les manœuvres avec le Japon, l'Inde. En somme, l'impérialisme français participe à la stratégie d'encerclement de la Chine, menée depuis les années Obama, intensifiée par Trump, et qui sera poursuive par Biden. Il vend des armes, participe à la militarisation de cette zone. C'est aussi pour cette raison qu'il ne veut surtout pas « lâcher » la Kanaky et les autres « possessions » coloniales de cette zone. ★

Assassinat du chercheur iranien

Israël, USA, terroristes

Le 27 novembre, en plein jour, le scientifique iranien spécialiste du nucléaire, a été assassiné près de Téhéran.
Si un haut responsable israélien a suggéré de « ne pas revendiquer » cet assassinat, sans doute pour éviter des représailles militaires ciblées, cet assassinat porte la signature conjointe des services israéliens et étasuniens. C'est la conviction de nos camarades du Parti du travail d'Iran (PTI – Toufan), que nous partageons, conviction exprimée dans sa déclaration publiée ci-dessous.
Cet assassinat s'ajoute à la longue liste des attentats contre des spécialistes iraniens du nucléaire et autres cyber-attaques contre les installations nucléaires dans les années 2011-2012, puis les explosions, dynamitages qui ont redoublé en 2020. Mais c'est la politique des « pressions maximum » lancée par Trump après la sortie des USA de « l'accord sur le nucléaire iranien » et l'imposition de sanctions et d'un blocus, qui touchent gravement et principalement les masses populaires d'Iran. Cette politique criminelle, qui rappelle celle infligée au peuple irakien et à Cuba, a échoué dans la tentative de déstabiliser le régime iranien, qui n'a pas accepté les « propositions » de renégociation de cet accord, avancées notamment par les gouvernements européens.
Trump a envoyé Pompeo, son ministre des affaires étrangères, pour assister à la réunion entre le dirigeant saoudien, Ben Salman et Netanyahou, pour consolider l'axe anti-Iran avant de passer la main à Biden, en janvier prochain. Ce dernier a averti : s'il est partisan d'un dialogue, il veut des « contreparties » de la part des dirigeants iraniens. Là-dessus, Macron et Merkel sont sur la même ligne.
Nos exigences :

-Levée de toutes les sanctions contre l'Iran
- Impérialistes, bas les pattes de l'Iran ★

Communiqué du Parti du Travail d'Iran sur l'assassinat de Mohsen Fakhrizadeh

M. Fakhrizadeh a été assassiné vendredi à Damavand. Trois ou quatre personnes, présentées comme des terroristes, ont été abattues.
Entre 2009 et 2011, quatre ingénieurs iraniens, liés au programme nucléaire de Téhéran, ont été assassinés. Un article du *New York Times* et des officiels de hauts rangs israéliens ont salué l'assassinat des scientifiques iraniens et déclaré qu'ils feront tout leur possible pour empêcher le développement de la technologie iranienne en matière nucléaire. Il y a deux ans, le premier ministre sioniste, B. Netanyahou a affirmé que M. Fakhrizadeh était le principal architecte du programme nucléaire et a martelé lors d'une conférence de presse : *« n'oubliez pas ce nom »*.
D. Trump a retweeté un post d'un journaliste israélien qui disait : *« Selon des informations en provenance d'Iran, M. F. a été assassiné à Damavand, à l'Ouest de Téhéran. Il était le chef du programme militaire secret et a été mis sur la liste des cibles du Mossad depuis des années. Sa mort est un coup psychologique et technique majeur porté à l'Iran »*.
Cet acte terroriste prémédité s'inscrit dans la politique d'assassinats de chercheurs nucléaires iraniens, dans le but de faire monter la tension dans la région. C'est une tentative d'Israël d'empêcher l'équipe de Biden de revenir à un processus diplomatique et de négocier avec l'Iran dans le cadre de l'accord 5+1 sur le nucléaire. L'annonce sur la rencontre secrète de Netanyahou avec Ben Salman (le successeur désigné du roi saoudien, ndt) et les dernières rumeurs sur une possible attaque US contre l'Iran, juste avant le départ de Trump de la Maison Blanche, sont des signes des provocations et de la guerre psychologique contre l'Iran, à mettre en lien avec l'assassinat.
Le but de cette opération terroriste est de pousser l'Iran à donner une réponse militaire et d'entrer en conflit avec les USA. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, Israël ne veut pas de paix dans la région ; sa survie est conditionnée à la politique de division et de guerres d'agression dans la région. C'est la nature du sionisme israélien, une puissance d'occupation régionale.
Le PTI condamne fortement l'acte terroriste et le considère comme une forme de guerre d'agression contre le peuple iranien.
Le PTI condamne l'assassinat de M.F. Nous condamnons les sanctions économiques contre l'Iran. Ces actes réactionnaires s'opposent à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Iran et dans la région. Ces actes sont contraires aux intérêts des masses du Moyen-Orient.
Cet acte terroriste et provocateur va à l'encontre du climat politique général en Iran, le surdétermine et porte atteinte au combat du peuple iranien pour les droits politiques, civiques et démocratiques. Ce climat de peur et de panique ne sert que les forces réactionnaires et anti-populaires en Iran. Le 27 novembre 2020

Burkina Faso

Mascarade électorale pour le maintien du système néocolonial en crise

Des élections couplées présidentielle et législatives ont eu lieu en novembre 2020. Président sortant et candidat du MPP (Mouvement du Peuple et du Progrès), Roch-Marc-Christian Kaboré a été réélu avec 57,87 % des suffrages. La participation a été faible, estimée à 48 % des inscrits. Les habitants des zones touchées par les attentats terroristes et les populations déplacées étaient exclus de ce vote…
Un camarade du PCRV nous a donné son point de vue.

Surfant sur la pauvreté et la misère des populations, le pouvoir MPP a mis en œuvre tous les moyens de fraude électorale : achats de conscience, corruption électorale, distributions de biens matériels et d'argent. Les autres partis de l'opposition bourgeoise réactionnaire ont usé des mêmes méthodes. Coincés pour en contester les résultats, ils en ont « pris acte », s'empressant de féliciter le vainqueur sous le prétexte vertueux d'éviter une crise post-électorale violente au pays.
La campagne électorale s'est singularisée par une surenchère, de part et d'autre, de médiocrité et de cynisme, loin des préoccupations de la classe ouvrière, du peuple et de la jeunesse populaire confrontés aux conséquences dramatiques d'une situation économique et sociale catastrophique, aggravée par la pandémie du coronavirus et à une situation sécuritaire critique.
Les observateurs de la CEDEAO et de l'Union européenne ont validé cette mascarade électorale.
Les partis petits-bourgeois ont tous été d'accord pour aller aux élections coûte que coûte, conformément à la feuille de route de l'impérialisme français.
Le mouvement démocratique et révolutionnaire a mené un large travail d'explication des enjeux des élections présidentielle et législatives. Le Parti Communiste Révolutionnaire Voltaïque (PCRV) a donné comme consigne le boycott actif. Il a fait campagne pour la révolution, a appelé la classe ouvrière, le peuple et la jeunesse populaire à s'unir dans un vaste mouvement populaire pour le changement révolutionnaire. Le déroulement calamiteux et le résultat des élections confirment amplement la justesse de cette position.
Au niveau des organisations syndicale, l'Unité d'Action Syndicale (UAS) avait organisé un meeting imposant à la Bourse de Travail de Ouagadougou appelant les travailleurs à ne pas se faire des illusions sur les élections, à refuser la trêve sociale, à renforcer la mobilisation et les luttes contre la vie chère, l'impunité des crimes de sang et les crimes économiques, les atteintes graves aux libertés syndicales. Pendant la campagne électorale, des grèves ont eu lieu dans divers secteurs pour des revendications salariales, de meilleures conditions de travail. La 6e édition de la caravane de l'Organisation démocratique de la jeunesse (ODJ) a organisé une tournée dans plusieurs localités dans les campagnes et dans les quartiers populaires des villes, avec pour thème la défense du droit au logement, contribuant à l'implantation de l'ODJ et à l'organisation des jeunes pour des luttes revendicatives.
L'issue des élections présidentielle et législatives conforte le pouvoir MPP et ses alliés qui vont tenter de poursuivre leurs objectifs : contrôler le pouvoir d'Etat en vue de consolider leur base économique et assurer les intérêts de l'impérialisme français. Mais ils font profil bas, avec un Président élu par environ 16 % de la population en âge de voter, une crise profonde et multiforme qui secoue le pays et une montée des luttes populaires. L'esprit de l'insurrection d'octobre 2014 est toujours vivace malgré les manœuvres du pouvoir et de l'opposition bourgeoise réactionnaire pour l'éradiquer à travers les velléités de « réconciliation nationale » qu'ils affichent.
Ces élections de 2020 constituent une tentative pour l'impérialisme français de donner un visage démocratique au pouvoir néocolonial en plaçant son valet privilégié Roch Kaboré, pour maintenir la domination et l'exploitation du pays, dans un contexte d'aiguisement des rivalités inter-impérialistes pour des intérêts géostratégiques dans la zone Afrique de l'Ouest-Sahel-Sahara et le pillage des ressources.
La classe ouvrière, le peuple et la jeunesse populaire, instruits par la gabegie, la corruption lors de ces élections présidentielle et législatives, doivent se convaincre de la nécessité de la mobilisation et de l'organisation pour construire l'UNITE POPULAIRE POUR LE CHANGEMENT. ★

Retrouvez l'intégralité des éléments transmis par notre camarade du PCRV sur notre site.

Centième anniversaire du Congrès de Tours

Quel héritage aujourd'hui ?

Il y a 100 ans, du 25 au 30 décembre 1920, s'est tenu à Tours le 18e congrès du Parti socialiste, section française de l'Internationale Ouvrière (SFIO). Par 3252 voix contre 1022, la majorité du congrès a voté l'adhésion à la IIIe Internationale. C'était la naissance du Parti communiste français, section française de l'Internationale communiste (SFIC).

Trois éléments du contexte de ce congrès jouèrent un rôle décisif : la boucherie de la Première Guerre mondiale, la faillite de la IIe Internationale sociale-démocrate, la révolution russe.

1. La guerre avait montré, à un degré jamais vu jusque-là, l'effroyable niveau de pourriture et de barbarie atteint par le système capitaliste au stade de l'impérialisme. 2. Le prolétariat devait tirer les leçons de l'attitude criminelle des dirigeants du Parti socialiste et de la CGT qui, dès le 4 septembre 1914, jour de l'assassinat de Jaurès et de la déclaration de guerre, avaient basculé dans la défense de la patrie, le social-chauvinisme, l'union sacrée avec les fauteurs et les profiteurs de guerres. 3. Les congressistes devaient se positionner par rapport à la révolution socialiste d'Octobre 1917 que les dirigeants socialistes avaient condamnée comme un putsch des « maximalistes », mais dont le souffle révolutionnaire avait ébranlé le monde entier.

Dans ces conditions, les différents courants qui cohabitaient au sein de la SFIO ne pouvaient plus cohabiter. Il y en avait principalement trois : à droite, les « social-traîtres », ceux qui avaient pratiqué ou justifié « l'union sacrée » ; à gauche, les éléments révolutionnaires et internationalistes qui se reconnaissaient dans la révolution russe ; au centre, les social-pacifistes, partisans d'une troisième voie, entre la IIe Internationale déconsidérée et l'IC à laquelle ils refusaient d'adhérer.

L'enjeu de ce congrès est synthétisé dans l'intervention de Clara Zetkin, dirigeante communiste allemande, arrivée clandestinement pour représenter l'IC : *« Pour aller en avant, il faut construire l'unité solide d'un parti centralisé et fortement discipliné, en donnant son adhésion franche et nette à la Troisième Internationale ; en formulant l'expression la plus nette de la volonté que vous avez de faire une politique révolutionnaire, au lieu d'une politique de compromission et de honte, une politique de renégats, de faiblesse et d'hésitation : il faut donner votre adhésion pure et simple, nettement, à la Troisième Internationale, pas seulement à ses principes, à sa tactique, mais aussi à ses conditions. »*

Ces « 21 conditions d'adhésion à l'IC » avaient été adoptées par le IIe Congrès de l'IC en juillet 1920. Elles étaient la base sur laquelle se jouait la démarcation entre la social-démocratie, réformiste, électoraliste, soutien de l'impérialisme, et un véritable parti communiste, marxiste-léniniste, révolutionnaire, internationaliste.

Cette démarcation s'est faite sur la question de la révolution, de la « dictature du prolétariat », mais aussi de la conception du parti, dont le centre de gravité fut déplacé du groupe parlementaire vers la cellule d'entreprise. Elle s'est faite sur le soutien à la révolution russe, sur le positionnement par rapport au pacifisme bourgeois, sur la question coloniale, sur la nécessité de combattre l'impérialisme y compris son propre impérialisme.

La rupture avec le légalisme (condition n°3), la rupture « complète et définitive » avec le réformisme (condition n°7), la réorganisation du parti sur la base de la centralisation démocratique (condition n°12), le renouvellement des cadres et la mise à l'écart des réformistes et des centristes au sein des organisations du parti (condition n°2), la réorganisation de la propagande et de l'agitation sur des bases communistes (condition n°1), le travail dans les syndicats sur des bases révolutionnaires (conditions n° 9 et 10)… furent encore, après le congrès, l'objet d'âpres luttes. Mais un pas qualitatif essentiel était fait : à l'issue du Congrès de Tours, la classe ouvriere avait un nouveau parti, le PCF, section française de l'IC (condition n°17).

Comme l'avaient fait, dès 1919, les éléments révolutionnaires « Mutins de la Mer noire », le parti se mobilisa activement contre l'agression impérialiste en Russie, puis pour soutenir et faire connaître le socialisme en Russie. Il sut répondre à l'appel de Clara Zetkin lui demandant d'aider l'Allemagne ouvrière et se battit résolument contre l'occupation de la Ruhr par l'impérialisme français. Il s'est engagé activement contre la guerre du Rif (1924-1926) menée par l'impérialisme français au Maroc, en défendant le droit des peuples colonisés à l'indépendance, en appelant à la fraternisation avec le peuple marocain et les forces anticoloniales qui combattaient l'armée française sous la direction d'Abdelkrim.

Dans les années 1960, la direction du PCF a rompu avec cette filiation en adhérant aux thèses de Khrouchtchev. Le PCF a, jusqu'à aujourd'hui, conservé le nom adopté en 1920, porteur du prestige du congrès de Tours et de la Résistance, mais sa stratégie et sa tactique n'ont plus rien à voir avec celles d'un parti communiste : l'alliance électorale avec la social-démocratie a remplacé la lutte pour la révolution, les thèses de Marx, Engels et Lénine sur l'Etat ont été abandonnées ; l'élargissement de la démocratie bourgeoise s'est substitué dans son programme à la « dictature du prolétariat », les nationalisations dans le cadre de l'Etat bourgeois et d'une économie mixte ont remplacé l'abolition de la propriété privée des grands moyens de production et d'échange, la lutte contre l'impérialisme français a été abandonnée.

C'est pourquoi, une autre démarcation eu lieu dans les années 60-70 entre les tenants du passage pacifique au socialisme, qui abandonnaient l'idée de se préparer et de préparer les masses à un affrontement violent avec l'Etat bourgeois et son appareil répressif, et ceux qui refusaient de céder aux sirènes de la démocratie bourgeoise.

C'est de cette seconde rupture, suivie de la démarcation d'avec le maoïsme que sont issus les partis communistes, marxistes-léninistes, révolutionnaires et internationalistes regroupés aujourd'hui au sein de la Conférence internationale des Partis et Organisations marxistes-léninistes (CIPOML), dont fait partie le PCOF.

Notre référence au Congrès de Tours n'est par une simple référence sentimentale à une histoire d'un autre temps. C'est une référence assumée a un moment important de l'histoire du mouvement communiste de notre pays, un moment qui a sorti le mouvement ouvrier de l'impasse où l'avait enfermé un Parti socialiste englué dans le bourbier du réformisme, de la collaboration de classe et de la « défense nationale ». ★

Deux centième anniversaire de la naissance d'Engels

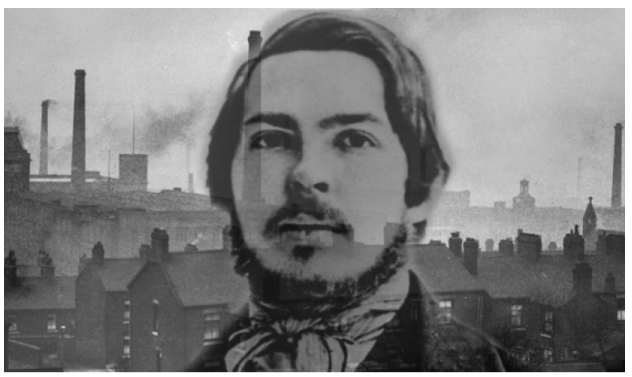

Engels naquit en Allemagne le 28 novembre 1820. L'ampleur de ce qu'il a apporté au mouvement ouvrier et révolutionnaire est immense.

Les ouvrages qu'il a rédigés seul ou corédigé avec Marx font partie des matériaux de base d'une formation communiste. C'est le cas notamment de l'Anti-Duhring ou de L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat, qui ont formé des générations de révolutionnaires au matérialisme dialectique et au matérialisme historique. Couplées à l'expérience tirée de la Commune de Paris, les analyses qu'il a développées sur la démocratie bourgeoise et ses conceptions sur la question de l'Etat ont servi de base à l'ouvrage de Lénine L'Etat et la révolution.

Ses études sur la situation de la classe ouvrière ont fait ressortir qu'elle n'était pas seulement une classe qui souffre, mais une classe aux immenses potentialités révolutionnaires, capable d'être le fossoyeur de l'ordre bourgeois capitaliste.

Engels ne fut pas seulement un grand théoricien. Toute sa vie illustre la mise en œuvre de ce que son ami K. Marx avait écrit en 1845 : « *Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, ce qui importe c'est de le transformer.* » (K. Marx, *Thèses sur Feuerbach*).

Co-rédacteur avec Marx du *Manifeste du Parti communiste*, il a mené la lutte pour l'organisation d'un mouvement ouvrier dégagé des influences du proudhonisme, des influences petites-bourgeoises et idéalistes.

Jusqu'à sa mort en 1895, il a été un militant infatigable du mouvement ouvrier, soucieux de son organisation, combattant intraitable de l'opportunisme au sein des partis ouvriers en plein essor. Il a été à l'initiative, en 1889, de la fondation de la IIe internationale avant que la plupart des partis qui la composaient ne sombrent dans le parlementarisme et le réformisme, puis dans le social-chauvinisme, à l'exception notable du parti bolchévik qui sera l'âme de la révolution russe 0et de la IIIe Internationale communiste. ★

Dir. publication C. Pierrel - Imprimerie CAVA Expressions - 5 Rue Guy Moquet - 95100 Argenteuil - Tél. : 01 43 58 26 26 - Commission paritaire - 0413P865753- N°ISSN 0242-3332